



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

P.V. N° 07/XV/2008

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 22 septembre 2008

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Joëlle de Soultrait, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Catherine Bessis (pouvoir à Gilles Alayrac), Louisa Ferhat (pouvoir à Hubert Martinez), Gérard Gayet (pouvoir à Claude Barrier), Isabelle Roy (pouvoir à Claude Dargent), Gérard Sarracani (pouvoir à Françoise Malassis), Anne Tachène (pouvoir à Catherine Bruno).

Est absent :

Monsieur Mathieu Blin.

≈≈≈

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous allons commencer la réunion de notre Conseil.

La joie de vous retrouver après cette période d'interruption estivale est entachée par la nouvelle, que nous avons apprise aujourd'hui, du décès d'un ancien Maire du 15^{ème}, **André Barbazan** qui est décédé hier à l'hôpital.

André Barbazan, qui est né en 1931, était issu de l'administration des Postes et a beaucoup œuvré pour le 15^{ème}, entre 1969 et 1997, dans différentes fonctions et en exerçant différents mandats. Appelé par Jacques Marette, Ministre puis Député de ce qui était autrefois la 19^{ème} circonscription du 15^{ème}, par Bernard Rocher et Jean Chérioux, il fut longtemps leur collaborateur le plus proche avant d'exercer les fonctions d'Adjoint au Maire du 15^{ème} entre 1969 et 1977, puis d'Officier municipal délégué entre 1977 et 1983, fonction qui équivalait alors à celle des Maires d'aujourd'hui et les précédait avec un autre statut évidemment.

En 1983, empêché de se présenter par les dispositions de la nouvelle loi PML, il devint le Directeur de Cabinet du Maire du 15^{ème} puis chargé de mission auprès de lui jusqu'en 1997, date à laquelle il prit sa retraite.

Très impliqué pendant près de 30 ans dans la vie publique du 15^{ème}, il s'est attaché à promouvoir, à valoriser, à développer notre arrondissement au service duquel il avait décidé de s'engager totalement. Connu de tous et connaissant tous les acteurs de notre arrondissement, il en était particulièrement apprécié et ceux-ci se rappelleront sa grande bonhomie, sa disponibilité, sa connaissance fine des dossiers et des habitants du 15^{ème} ainsi que de son goût du terrain.

J'en garde personnellement le souvenir de celui qui était une référence pour tout ce qui concernait notre arrondissement et qui savait entretenir des relations à la fois simples et amicales avec chacun.

Son épouse, à qui j'ai téléphoné aujourd'hui pour lui présenter mes condoléances en votre nom, m'a informé également qu'il serait enterré à Blois et qu'une bénédiction aurait lieu à l'église Saint Jean-Baptiste du Perreux mardi prochain, le 30 septembre à 10 heures. Je vais vous demander maintenant de bien vouloir observer une minute de silence.

Merci.

- Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau,

Philippe Mouricou.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 30 juin 2008.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Non. Merci. Il est adopté à l'unanimité.

Et maintenant nous en venons au point 2 de notre ordre du jour, l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

2. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Vous savez que nous sommes arrivés à la date limite pour adopter notre règlement intérieur, c'est-à-dire dans les six mois de l'élection. Le débat que nous allons avoir a été précédé, pour la première fois d'ailleurs, je tiens à le souligner, de la réunion d'une commission du règlement intérieur où siégeait chacun des représentants des groupes de notre Conseil. Ces réunions d'ailleurs se sont déroulées, même si je n'y participais pas, on me l'a dit, dans un climat constructif. D'autant plus que j'avais demandé que l'on prenne pour base de discussion pour notre règlement intérieur, le règlement type que nous a adressé la Mairie de Paris en l'adaptant bien sûr à la spécificité du 15^{ème}.

Le Président de cette commission du règlement intérieur était Monsieur Gayet, mais celui-ci étant empêché, c'est bien sûr Monsieur Courtois, qui lui aussi d'ailleurs est magistrat même si c'est dans un autre ordre de juridiction, qui rapportera sur ce règlement intérieur dont je précise que nous l'appliquerons, s'il est adopté, dès l'issue de son adoption par notre Conseil. Monsieur Courtois.

Daniel-Georges Courtois : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous l'avez indiqué, nous avons à adopter les règles concernant le fonctionnement du Conseil d'arrondissement et notamment tout ce qui concerne les débats, les délibérations et votes du Conseil d'arrondissement. Nous avons pris, à votre demande et comme base de travail, le document qui était adressé par la Mairie de Paris suite à différentes modifications législatives et réglementaires ; document au demeurant complet et qui pour l'essentiel ne posait pas de difficultés particulières. Nous avons mis en place à votre demande une concertation qui regroupe les trois groupes politiques qui sont représentés au Conseil d'arrondissement et je voudrais, après ce que vous avez indiqué, me joindre à ce que vous avez dit et dire que il me semble que les discussions et les travaux se sont passés dans les meilleures conditions possibles et j'espère que tout cela se retrouvera dans le vote final.

Je voudrais également indiquer qu'il se trouve que j'ai participé aux travaux concernant le règlement intérieur du Conseil de Paris, ce qui n'est pas totalement inintéressant, ainsi que j'aurai l'occasion de le dire.

Donc nous avons différentes dispositions assez classiques, je rappellerai les plus importantes, notamment l'article 6 qui concerne les convocations : 5 jours, tout cela ne pose pas de difficultés, le quorum, également l'article 18 qui indique un rappel au règlement, qui est de droit, ce qui est logique.

Je reviendrai juste sur quelques points particuliers et on passera, j'imagine, à la discussion : c'est l'article 21 qui concerne les vœux, qui est une nouvelle disposition. Nous nous sommes inspirés là-dessus de ce qui a été décidé dans le cadre du règlement intérieur du Conseil de Paris et nous avons repris, quasiment in extenso, le nouvel article 14 qui indique que l'on a trois minutes pour la présentation des questions pour les vœux rattachés et une minute pour les vœux non rattachés.

Alors juste deux mots pour dire ce que sont les vœux rattachés ou non rattachés. Un vœu rattaché est un vœu qui est rattaché à une délibération qui est soumise au vote et un vœu non rattaché par définition, c'est un vœu qui porte sur les sujets extérieurs à la délibération même. Je crois que cela ne pose pas de questions. Je parle sous le contrôle de Jean-François Lamour qui était aussi à la Commission du Règlement ; ce sont des dispositions que l'on a pris telles quelles sur le Conseil de Paris.

En matière de délibération nous avons aussi essayé de nous aligner sur ce qui était fait au Conseil de Paris et qui prévoit donc la possibilité d'un vote global en fin de séance, si personne ne s'est inscrit, mais bien sûr n'importe qui peut s'inscrire et à ce moment-là les délibérations sont débattues.

On peut également peut-être mentionner les points sur lesquels on a eu une discussion : c'est le nombre de membres formant un groupe, c'est l'article 32. Donc cet article 32 nous l'avons fixé comme la plupart des arrondissements à deux. Peut-être une précision supplémentaire : j'ai fait un calcul rapide, au Conseil de Paris nous sommes 163 Conseillers de Paris, les groupes sont fixés à 5. Donc il me semble qu'avec 2 pour 51, on est dans la même proportion ; donc cela ne devrait pas poser de difficultés particulières.

Pour l'article 33 concernant la mise à disposition des locaux, on a essayé de se caler sur ce qui se passe dans les autres Conseils d'arrondissement, de façon générale et pour tenir compte aussi des difficultés que nous avons en matière de locaux. Bien évidemment les locaux sont mis à la disposition de l'opposition en cas de besoin et en fonction des demandes qu'ils nous indiquent.

Sur l'article 34 relatif aux moyens concernant les journaux, là aussi comme on a eu un débat dans le cadre du Règlement Intérieur du Conseil de Paris, on a repris in extenso ce qui figure à l'article 33 du Conseil de Paris et qui figure dans notre projet à l'article 34 : « Dans chaque bulletin d'information municipale de la Mairie du 15^{ème} arrondissement « Info Quinze » sur la réalisation et la gestion du Conseil d'arrondissement, un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus ». On a regardé un peu de près ce qui se passait ailleurs dans les mêmes proportions ; si l'on prend une référence ultime, c'est-à-dire le journal de la Mairie de Paris, il y a 3 pages sur 44, ce qui fait à peu près 1 page comme chez nous ; mais au niveau du Conseil de Paris la proportion n'a pas été fixée, ce qui est assez logique puisque c'est la jurisprudence qui la fixe mais on la respectera bien évidemment.

Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion, Monsieur le Maire ; j'ajouterais que c'est une commission qui n'est pas ponctuelle, c'est une commission qui est permanente, comme d'ailleurs celle du Conseil de Paris et donc en ma qualité de Conseiller délégué chargé de l'évaluation, j'aurais à cœur d'évaluer le dispositif, en liaison avec nos amis de l'opposition et de la majorité dans le même esprit que ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Courtois d'avoir rapporté au moins aussi bien que ne l'aurait fait Monsieur Gayet. Je vais maintenant ouvrir le débat sur ce règlement intérieur que pourrait adopter notre Conseil d'arrondissement si vous en étiez d'accord. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Dargent, qui était membre également de la commission.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire, chers collègues, je partage l'idée que, dans ce projet de règlement intérieur, il y a un certain nombre de progrès. Nous pensons en particulier que le

vote global, sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscription, est une bonne chose, cela va permettre de faire gagner du temps.

Néanmoins, il n'est pas vrai qu'il y a un consensus sur le texte qui nous est proposé ici. Vous soulignez, Monsieur le Maire, qu'on avait cherché, dans ce règlement intérieur, à se caler autant que faire se peut sur le règlement type proposé par la Mairie de Paris. Or il est deux points sur lesquels il y a un retard très fort du règlement du Conseil du 15^{ème} par rapport à la proposition de la Mairie de Paris :

Le premier point c'est la question des locaux. Il est clairement précisé dans la proposition qui vous a été transmise que chacun des groupes puisse disposer d'un local de manière permanente dans les locaux municipaux. Or, cette proposition, qui peut paraître de bon sens, qui est d'usage par exemple évidemment à l'Hôtel de Ville, peut paraître pas trop difficile à satisfaire dans un arrondissement comme le nôtre. Bien sûr on court toujours après les mètres carrés mais compte tenu de la taille de cet arrondissement il y a beaucoup de mètres carrés qui vous sont affectés ; or il n'a pas été retenu l'idée que les groupes et notamment le groupe d'opposition puissent bénéficier d'un local de manière permanente dans les locaux du 15^{ème} arrondissement. Je rappelle que c'est une condition élémentaire de l'exercice de la démocratie que l'attribution aux différents groupes politiques de locaux.

Il y a ce premier point et puis le deuxième point c'est la question du journal municipal et là il faut être très clair Monsieur le Maire. Par rapport à l'ancienne mandature dans le 15^{ème} arrondissement, il n'y a pas un progrès, il y a un recul. Dans l'ancienne mandature, dans le bulletin municipal, les groupes d'opposition, à l'époque la Gauche et les Verts, disposaient d'une proportion afférente à leur poids dans le 15^{ème} arrondissement mais qui était calculée sur trois pages, trois grandes pages ce qui faisait à chacun des deux groupes un nombre significatif de mots pour lui permettre de s'exprimer. Aujourd'hui dans le dernier bulletin municipal il n'y a plus qu'une page consacrée globalement aux tribunes politiques. Faites le calcul cela fait à peu près pour la Gauche 150 mots. C'est dérisoire et cela signifie concrètement que l'on prive l'opposition de la faculté de s'exprimer dans le journal municipal et de construire un discours qui puisse effectivement déboucher sur quelque chose parce que je vous mets au défi en 150 mots de pouvoir faire une démonstration, si élémentaire soit-elle. Donc de ce point de vue-là ce n'est pas, comme je le disais, un progrès, c'est un recul. Les droits de l'opposition étaient bien mieux respectés sous l'ancienne mandature.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons fait une proposition sur les deux points de divergence. Nous étions prêts à accepter le principe selon lequel il n'y aurait pas de local pour l'opposition dans cet arrondissement, mais en revanche il nous paraît indispensable que la Gauche puisse avoir les moyens de s'exprimer. Je rappelle qu'elle a fait 47 % des voix dans le 15^{ème} arrondissement et que 47 % des voix cela peut faire un peu plus que 150 mots. Donc dans la proposition qui vous avait été adressée par l'Hôtel de Ville, était envisagée la possibilité de prévoir un plancher pour l'espace dévolu à l'opposition. La Gauche représente 12 élus sur 51, soit à peu près le quart de notre assemblée, donc nous proposons que l'espace dévolu à l'opposition ne puisse pas être inférieur à une page, ce qui aurait fait une page pour l'opposition, trois pages pour la majorité, cela nous paraissait quelque chose d'acceptable par la majorité et qui permette à l'opposition de s'exprimer.

Or cette proposition, elle n'a pas été retenue dans le projet qui nous est proposé ici. C'est la raison pour laquelle notre proposition est simple : soit la majorité de ce Conseil accepte un amendement, qui acceptera ce principe suivant lequel effectivement la place dévolue à

l'opposition ne pourra pas être inférieure à une page dans le bulletin de l'arrondissement, soit nous voterons contre le Règlement Intérieur qui nous est proposé.

Dernier point. Monsieur Courtois a fait référence au règlement du Conseil de Paris qui était en cours d'élaboration. Ce qui se fait dans la plupart des arrondissements, c'est que le vote qui est fait ce soir n'est qu'un vote adopté à titre conservatoire parce qu'il faut un règlement intérieur adopté dans les six mois mais que dans beaucoup d'autres arrondissements, il est décidé, au mois de janvier, d'amender les dispositions qui auront été prises dans les arrondissements afin de pouvoir tenir compte des évolutions du règlement intérieur du Conseil de Paris. Je pense qu'il y a là aussi une possibilité pour nous permettre de progresser. Voilà chers collègues.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Dargent, en tout cas, je me réjouis de l'appréciation que vous avez faite de façon générale sur ce règlement intérieur en évoquant le progrès qu'il constituait par rapport à ce qui existait dans le passé et somme toute deux points de divergence sur trente six articles, ce n'est pas considérable, même si ce sont deux points évidemment importants.

J'observe que l'effort principal, nous l'avons fait en nous fondant sur ce règlement type qui nous a été conseillé par la Mairie de Paris mais en aucun cas imposé, puisque nous sommes tout à fait indépendants pour adopter le règlement intérieur que nous souhaitons et c'est un pas intéressant qui est fait en votre sens, il faut le reconnaître.

Sur un autre point, mais je laisserai Monsieur Courtois répondre, et sur le dernier point que vous avez évoqué, il a lui-même précisé que cette commission du règlement intérieur serait permanente et qu'effectivement elle serait appelée à se réunir, en tant que de besoin, en fonction de l'évolution des choses et notamment du règlement du Conseil de Paris. Si nous avons précipité un peu le mouvement pour présenter aujourd'hui notre règlement intérieur, c'est parce que nous étions évidemment contraints par la loi et par les délais : le délai de six mois imposé entre la prise de fonction et l'adoption du règlement intérieur. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dans tous les arrondissements qui, cette semaine ou la semaine dernière pour certains, débattent de leur règlement intérieur.

Alors pour les deux points litigieux, et je souhaite pour ma part que l'on puisse arriver à un consensus, parce que nous avons quand même fait un grand pas dans cette direction, même s'il n'est pas complet évidemment, il y a toujours des points de divergence, j'espère que nous pourrions avancer. En tout cas je donne la parole à Monsieur Courtois concernant à la fois le local et le journal.

Daniel-Georges Courtois : Merci Monsieur le Maire. Juste très très rapidement pour répondre à Monsieur Dargent ; d'ailleurs une partie de ma réponse sera dans ce qu'il a indiqué. Concernant la rédaction que nous avons au Conseil de Paris pour le journal de la Ville de Paris, je n'ai pas le sentiment que le Maire de Paris soit moins démocrate vis-à-vis de l'opposition que nous pouvons l'être vis-à-vis de notre opposition au sein de la Mairie du 15.

En tout cas cela me paraît être une référence qui n'est pas plus mauvaise que l'autre. Donc nous avons repris exactement la rédaction du règlement intérieur du Conseil de Paris. Bon, il y a des exemples que l'on peut citer comme le 3^{ème}, le 14^{ème}, etc... ils sont tous dans la même proportion du nombre de pages. Je propose que l'on en reste à la proportion de celle du règlement intérieur du Conseil de Paris, peut-être conviendra-t-il de réunir une nouvelle fois la commission, sur cette partie du journal d'arrondissement, afin de regarder un peu ce que cela donne mais de mon point

de vue la référence au journal de la Mairie de Paris n'est pas une référence plus mauvaise que celle que nous pouvons avoir dans l'absolu. Voilà ce que je pouvais dire.

Sur la question des locaux, mettons aussi ce point, qui apparaissait un petit peu subsidiaire par rapport à l'autre, à l'ordre du jour de la commission et puis on verra ce que cela donne puisque, comme je l'ai indiqué, ce n'est pas absurde d'évaluer un dispositif qui sera amené à évoluer effectivement en fonction de ce qui se passe dans les autres arrondissements. Je parle sous votre contrôle, Monsieur le Maire, je pense qu'on se calera sur ce qui se passe ailleurs s'il y a des évolutions.

Voilà ce que je pouvais répondre dans un premier temps et j'espère vraiment qu'on puisse arriver à un consensus là-dessus ; d'ailleurs de la même façon qu'on est arrivé sur le règlement intérieur du Conseil de Paris après un certain nombre de réunions, Jean-François Lamour ne me contredira pas sur ce point, à une solution qui est une solution acceptable pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Oui je pense que là nous sommes un peu pris par les délais puisqu'on nous oblige à adopter notre règlement intérieur aujourd'hui. Je pense que vous avez fait un bon travail dans cette commission et qu'il serait dommage de ne pas adopter consensuellement ce règlement intérieur. Donc nous sommes prêts, après l'adoption par le Conseil de Paris de son règlement intérieur, qui devrait intervenir prochainement, de re-convoquer de nouveau cette commission pour examiner les choses. Je tiens quand même à dire sur les deux points évoqués, que nous avons aussi examiné ce qui se passait dans d'autres arrondissements ; alors on peut toujours citer tel ou tel arrondissement mais si je prends par exemple la disposition adoptée dans le 2^{ème}, on évoque : « les Conseillers n'appartenant pas à la majorité peuvent disposer d'un local administratif à leur usage non exclusif et en fonction des heures de permanence qu'ils communiquent au Maire », dans le 19^{ème} : « les Conseillers n'appartenant pas à la majorité pourront en tant que de besoin, sur leur demande et en fonction des disponibilités, se voir mettre une salle de réunion à leur disposition ». Je pourrais citer d'autres exemples.

Vous avez évoqué la superficie importante des locaux. Notre arrondissement, qui est treize fois plus peuplé que le 1^{er} par exemple, n'a pas une Mairie qui est treize fois plus grande. Ce que je veux dire par là c'est que justement nous avons énormément de services, énormément de personnes. Nous recevons dans cette Mairie environ 1 500 personnes par jour. Les services ont besoin de locaux pour l'accueil du public. Les conditions de travail ne sont pas très faciles, ni pour les personnels, ni pour les Adjoints qui sont à peu près tous plusieurs par bureau et avouez que l'exécutif municipal doit être, en priorité, hébergé.

Par ailleurs, j'en profite pour me tourner vers vous parce qu'il y a un problème important qui se pose : c'est celui des conditions de travail de la Caisse des Ecoles, qui est logée aujourd'hui dans des conditions parfaitement indignes à côté du Tribunal d'Instance et que nous n'avons pas la place aujourd'hui, je parle sous le contrôle de Madame Bruno, de reloger les services ici. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la Ville de Paris la location de locaux spécifiques pour que ces personnes ne travaillent pas, une partie au rez-de-chaussée, pratiquement à la cave, et l'autre partie sous les combles, dans des conditions inadmissibles.

Enfin voilà, nous avons quand même beaucoup de difficultés et je pense que chacun en tiendra compte. En revanche, bien sûr, toutes les demandes de réservation de salles qui seront faites seront honorées en priorité.

Deuxièmement pour ce qui concerne le journal, vous savez que nous avons lancé un appel d'offres puisque le marché précédent venait à terme, pour le nouveau journal municipal du 15^{ème} Info Quinze. Nous avons d'ailleurs demandé, ce qui est aussi une nouveauté, je pense un progrès que vous admettez, que l'opposition siège dans cette commission d'appel d'offres, ce qui n'était pas le cas par le passé. Cela dépendra de la pagination. Je ne suis pas du tout hostile à ce qu'il y ait évidemment une plus grande place accordée aux groupes politiques mais nous sommes un arrondissement aussi où il y a beaucoup d'informations municipales à donner et si on a un journal réduit, évidemment, les tribunes des groupes politiques le sont aussi. Mais il est bien évident que si nous avons un nombre de pages plus important, on pourra proportionnellement basculer par exemple à deux pages lorsque la pagination du journal augmentera, ce qui permettra d'accorder automatiquement beaucoup plus de place à l'opposition. Voilà ce que je peux vous répondre pour le moment.

Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Bien. Peut-être pour terminer sur ce point, sauf s'il y a d'autres demandes d'intervention, dans la discussion que l'on a, tantôt on se réfère au règlement du Conseil de Paris, tantôt on se réfère au règlement type adressé par la Mairie de Paris aux différents arrondissements.

S'agissant du local, vous avez cité quelques exemples. Moi je vous citerai le 3^{ème} et le 4^{ème} arrondissements où l'opposition a un local permanent dans chacune de ces deux Mairies, dans le 9^{ème} également. Donc c'est le premier élément et il va de soi, chacun le sait ici, que les groupes d'opposition au Conseil de Paris ont évidemment des locaux à titre permanent et avec une surface considérable. Donc, lorsque l'on prend comme référence le Conseil de Paris ou d'autres Conseils d'arrondissement, il faut prendre toutes les références et pas seulement certaines d'entre elles mais encore une fois, je vous ai indiqué et cela ne semble pas avoir été compris, que nous sommes prêts à transiger pour l'instant sur ce point.

En revanche, nous ne transigerons pas sur la question de l'espace dans le journal municipal parce qu'il s'agit d'une condition essentielle pour la démocratie. Vous nous dites : il va y avoir un appel d'offres. Vous savez comme moi, Monsieur le Maire, qu'un appel d'offres cela se construit et que l'on peut, dans l'appel d'offres, mettre un certain nombre de dispositions et fixer d'ores et déjà la place qui sera impartie aux tribunes politiques à l'intérieur de l'appel d'offres ; cela ne pose aucune difficulté, c'est de votre et de notre responsabilité.

Donc l'amendement que nous proposons et que je demanderai à voir mis au vote, au nom du groupe, est le suivant : à la suite de l'article 33 « dans chaque bulletin d'information générale » alors donc là il s'agissait de la Ville de Paris, je ne sais plus quel est l'article qui concerne le bulletin d'information dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ...

Monsieur le Maire : 34

Claude Dargent : ... qui vient à sa suite : « l'espace est calculé proportionnellement au poids des groupes au Conseil d'arrondissement. Pour l'opposition, il ne saurait être inférieur à une page ».

Je trouve qu'une page, pour un groupe dont les élus ont recueilli 47 % des voix, ce n'est pas trop faire dans notre arrondissement, Monsieur le Maire. Voilà. Et notre vote sera évidemment subordonné au sort qui sera réservé à cet amendement. Il n'est pas besoin d'attendre pour cet

amendement, les choses n'auront pas changé dans trois ou dans six mois. Ou l'on veut laisser à l'opposition la place nécessaire pour qu'elle puisse s'exprimer, ou on ne le veut pas.

Monsieur le Maire : Oui, je ne voudrais pas non plus qu'il soit dit des choses qui ne soient pas exactes parce que c'est quand même sous cette mandature que des commissions ont été créées, pour la première fois, dans lesquelles l'opposition siège systématiquement, donc que l'on ne dise pas qu'on ne veut pas laisser à l'opposition toute sa place et même plus que dans d'autres arrondissements, tenus par vos amis, où les élus de l'opposition sont loin d'avoir cette place qui leur est accordée. Pour revenir trente secondes sur ce journal municipal, l'appel d'offres a été lancé, d'abord je le rappelle, sur un modèle que nous a proposé, là aussi, la Mairie de Paris. Donc c'est l'appel d'offres type de la Mairie de Paris pour les journaux locaux d'arrondissements, que nous avons repris de façon automatique. Donc on ne peut pas, je pense, de votre part, lui faire le moindre procès.

Nous avons actuellement un journal qui fait 12 pages ; ce sont les deux ou trois numéros qui sont sortis ; le nouveau journal, d'après l'appel d'offres, va passer à 32 pages. Il est bien évident que, dans ce cadre, la place qui sera dévolue à l'opposition sera augmentée d'autant : on va se retrouver donc à près d'une $\frac{1}{2}$ page à $\frac{3}{4}$ de page ou quelque chose comme cela, on est vraiment pas loin du but. Je ne sais pas, je parle à la louche, il faudrait que l'on étudie cela ensemble et vous le verrez je pense lors de la réunion de la commission d'appel d'offres ou du règlement intérieur. Mais je crois que là on est très très près du but puisque, si on passe de 12 à 32 pages, il me semble qu'on passe à $\frac{3}{4}$ de page, et si vous demandez une page on n'est vraiment pas loin et ce serait dommage pour une divergence de ce type de ne pas voter un règlement intérieur qui par ailleurs est la reprise de celui de la Mairie de Paris dans la plupart de ses aspects.

Monsieur Courtois.

Daniel-Georges Courtois : Exactement Monsieur le Maire, c'est ce que je voulais indiquer ; je ne vois pas pourquoi ce qui est valable pour le Conseil de Paris et le journal de la Mairie de Paris ne serait pas valable pour le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement. On a repris textuellement. On a eu ces débats, nous, à l'occasion du règlement intérieur du Conseil de Paris et Monsieur Dagnaud était là. On est tombé d'accord sur une formulation qui est celle-là, qui permet toutes les évolutions possibles en fonction des différents travaux des commissions. Moi franchement, je ne suis absolument pas pour restreindre, au contraire, la part de l'opposition parce que je pense que dans toute démocratie il y a besoin d'opposition, ce qui est tout à fait logique, mais simplement, je ne vois pas en quoi, une formulation, qui est celle du Conseil de Paris pour le journal de la Mairie de Paris, ne conviendrait pas pour le Conseil du 15^{ème} et pour le journal du 15^{ème}. Donc voilà la raison pour laquelle je souhaite que l'on en reste, moi en tout cas, à cette formulation.

Monsieur le Maire : Si on va plus loin dans la démonstration, c'est vrai que « Paris le magazine » avec ses 44 pages laisse 3 pages de tribune et l'UMP là-dessus a $\frac{3}{4}$ de page sur un journal de 44 pages. Là, on va passer à 32 et il y aura $\frac{3}{4}$ de page, déjà c'est plus important que ce qui est laissé à l'opposition dans le journal de la Mairie de Paris ... oui le Centre et Indépendants aura aussi son $\frac{1}{4}$ de place, Madame Bruno.

Bon maintenant, la proposition de Monsieur Courtois est de maintenir les dispositions qu'il a proposées.

Daniel-Georges Courtois : Et puis de voir dans le cadre de la commission ce que cela donne, si cela évolue, cela évolue !

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, je croyais avoir été clair. J'ai proposé un amendement, cet amendement est de droit mis au vote et nous déterminerons notre position en fonction de cet amendement. Je dois dire que je suis d'autant plus étonné que, compte tenu de ce que vous venez de nous dire, vous n'êtes pas loin, dans le cadre de l'augmentation de la pagination, de la page pour l'opposition. Donc je ne vois pas où est la difficulté d'adopter l'amendement.

Monsieur le Maire : Justement, ce n'est pas une question de pagination. Finalement entre $\frac{3}{4}$ de page et une page, franchement, même si la qualité littéraire de tous nos articles à tous, est excellente, ce n'est pas cela qui va fondamentalement changer les choses, mais je pense que c'est surtout sur la formulation de l'article que nous reprenons de la même façon.

D'ailleurs j'ajoute, je l'avais déjà dit mais je le redis, que nous allons créer sur le site internet de la Mairie un espace de libre expression, qui sera disponible pour les groupes politiques du Conseil et chaque groupe pourra insérer un texte ou une vidéo qu'il aura produite. Donc nous multiplions d'ailleurs là aussi les médias ; pour faire droit aussi à l'opposition, qui l'a demandé. Je pense que c'est une bonne chose, qui aurait dû déjà exister avant, tous les élus quels qu'ils soient : Adjointes au Maire, Conseillers de Paris ou Conseillers d'arrondissement, verront leur nom affiché sur un panneau à l'entrée de la Mairie, ce qui n'était pas le cas et ce qu'assez peu de mairies font finalement. En tout cas c'est une chose qui a été acceptée et qui ne pose aucun problème.

Voilà un certain nombre d'avancées, me semble-t-il, qui pourraient permettre de réaliser le consensus.

Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Oui Monsieur le Maire, on voit bien que c'est un débat qui est toujours le même, c'est-à-dire qu'en fait on essaie, au niveau de l'arrondissement, de faire ce qu'on n'accorde pas au niveau parisien. Moi je suis toujours très étonné parce que le journal de la Mairie de Paris est un journal dans lequel effectivement l'opposition a une expression qui se limite d'ailleurs à un maximum, si j'ai bon souvenir, de 3 500 signes, ce qui n'est pas grand chose pour l'ensemble d'un journal qui est distribué à tous les parisiens. Cela représente à peine 1/3 des capacités d'expression des groupes politiques pour l'UMP et quand on me dit que l'opposition, dans le 15^{ème} arrondissement représente 45 ou 46 % des voix ...

Monsieur le Maire : Ne vous laissez pas interrompre Monsieur Destrem. Monsieur Destrem a seul la parole.

Alain Destrem : ... je me souviens que lorsque Bertrand Delanoë a été élu pour la première fois, dû malheureusement au système qui est celui qui régit la Ville de Paris, l'opposition municipale, qui était la nôtre à l'époque, avait gagné en voix et ce n'est pas pour cela qu'on a demandé d'avoir 60 %, d'ailleurs cela n'a pas été accordé, des possibilités d'écrire dans le journal. Donc je pense, comme l'a dit Monsieur Courtois, je crois qu'il faut être très très raisonnable parce qu'effectivement ce règlement intérieur a été largement amendé par rapport au précédent.

La deuxième des choses c'est que les membres de l'opposition qui font partie de la commission du règlement intérieur de la Ville de Paris et du Conseil de Paris, d'après ce que dit le Président Jean-François Lamour du groupe UMP, sont prêts a priori à voter ce règlement intérieur du Conseil de Paris, c'est-à-dire que ce que l'on fait au Conseil de Paris a été discuté avec l'exécutif ; cela a été amendé par l'ensemble des groupes politiques et nous nous sommes très attachés à aller exactement là où le règlement de la Ville de Paris proposait à l'ensemble des groupes politiques de travailler. On ne peut pas faire mieux. Pourquoi vous le demandez sur le 15^{ème} arrondissement et pourquoi ne l'avons-nous pas fait au niveau parisien ? C'est vrai, cela n'a pas été fait. Nous avons repris, pour l'expression des groupes politiques, exactement les mêmes termes qui ont été discutés et proposés, et que nous voterons au Conseil de Paris lundi prochain.

Donc c'est très bien que le 15^{ème} arrondissement s'aligne sur les propositions de l'ensemble des groupes qui ont l'air d'être d'accord sur ce statut et ce nouveau règlement intérieur au niveau parisien. Je ne vois pas pourquoi nous irions plus loin. Inversement, si l'exécutif de la Ville de Paris se propose d'être plus clair dans l'expression des groupes politiques, en particulier au niveau de cet article 34, nous reverrons au sein de cette commission, qui est effectivement pérenne, comment nous pourrions nous adapter à ce que le Conseil de Paris souhaitera. Mais en tout cas ne demandez pas plus dans le 15^{ème} arrondissement que ce qui a été proposé par l'exécutif de Paris, c'est-à-dire les socialistes en particulier, au niveau parisien.

Monsieur le Maire : Monsieur Courtois. Je suis saisi, je crois, d'une demande de suspension de séance de cinq minutes. Merci.

≈≈≈

Monsieur le Maire : Nous allons reprendre notre séance. Il était important effectivement que les groupes de la majorité puissent examiner cet amendement et je vais donc passer la parole à Monsieur Courtois.

Daniel-Georges Courtois : Oui Monsieur le Maire, juste pour confirmer que nous souhaitons que la rédaction, telle qu'elle est prévue au Conseil de Paris, soit maintenue mais que bien évidemment nous ouvrons, comme Monsieur Dargent le souhaite, une réunion du groupe de travail sur le règlement intérieur pour essayer de regarder comment cela se passe. Tout cela n'est pas fermé. Simplement pour l'instant nous en restons au règlement intérieur du Conseil de Paris. Encore une fois je ne comprends pas très bien comment ce qui peut être valable au Conseil de Paris peut ne pas l'être ici. Il y a peut-être une taille différente, bon très bien mais il reste que ce qui est valable et ce qui est demandé par l'exécutif à la Mairie de Paris doit être aussi bien, sur le plan démocratique, que ce que nous pourrions proposer. Franchement moi je propose le rejet de cet amendement mais dans un esprit d'ouverture parce que j'aimerais bien qu'on arrive à un consensus global.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, pas de discussion entre vous. C'est un rejet positif, comme on pourrait l'appeler. Donc vous maintenez le principe de la proportionnalité telle qu'elle est évoquée. Monsieur Dargent, vous me laissez terminer, vous aurez la parole. S'il vous plaît ! Et nous avons simplement repris les dispositions que vous proposez pour le Conseil de Paris.

Bien nous allons conclure parce que nous avons quand même je le rappelle 40 projets de délibération à l'ordre du jour, plus quelques vœux et questions.

Monsieur Dargent sans doute, voudra dire un mot aussi pour répondre à Monsieur Courtois.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire. Je rappelle quand même, parce que l'on fait référence à l'Hôtel de Ville, la lettre du modèle de règlement intérieur des Conseils d'arrondissement, qui nous a été transmise il y a quelque temps : article 34 - mise à disposition des moyens de communication aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité du Conseil d'arrondissement : « Lorsque la Mairie d'arrondissement diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur la réalisation ou la gestion du Conseil d'arrondissement, un espace correspondant à X % du contenu rédactionnel de la publication est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité dirigeant la Mairie d'arrondissement. Cet espace qui ne peut pas être inférieur à X pages lorsque le bulletin comprend plus de Y pages est réparti entre les groupes de l'opposition siégeant au Conseil d'arrondissement proportionnellement à leur représentativité ».

Je vous demande purement et simplement la transposition dans le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement de cette disposition, puisque vous vous réclamez de ce que fait et de ce que souhaite la Mairie de Paris. J'ajoute que, dans l'article 34, tel que vous nous le proposez aujourd'hui, il n'est, et c'était le sens de mon intervention, à aucun moment fait mention d'une proportion, il est dit simplement : un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus, un espace cela commence avec un mot, Monsieur le Maire.

Donc est-ce que l'on peut mettre aux voix, pour que les choses soient claires, l'amendement que propose le groupe La Gauche ?

Monsieur le Maire : Pour que les choses soient parfaitement claires, et je rappellerais là aussi qu'un certain nombre d'arrondissements ont ce type de dispositions puisque je vois que dans le règlement du 2^{ème} on dit qu'« un espace est réservé à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil d'arrondissement », point, que dans le 10^{ème} « un espace du contenu rédactionnel de la publication est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité dirigeant la Mairie d'arrondissement ». Et je pourrais encore citer des journaux où la place de l'opposition, quelle qu'elle soit d'ailleurs, est assez réduite.

Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions je vais mettre aux voix l'amendement de Monsieur Dargent, qui va nous le rappeler.

Claude Dargent : Oui, c'est un amendement proposé par le groupe La Gauche, qui est formulé de la façon suivante, c'est donc à la suite de l'article 34, qui se termine par « un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus » il s'agit d'ajouter : « **cet espace est calculé proportionnellement au poids des groupes au Conseil d'arrondissement ; pour l'opposition, il ne saurait être inférieur à une page** ». Je vous rappelle qu'une page cela ferait trois pages pour la majorité.

Monsieur le Maire : N'en dites pas plus parce que cela va semer la confusion.

Donc je soumetts cet amendement au vote de notre Conseil. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'amendement est rejeté.

Maintenant je vais mettre aux voix le règlement intérieur, sans cet amendement puisqu'il a été rejeté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien. Notre règlement intérieur est adopté. Il est donc d'application immédiate, évidemment et c'est la raison pour laquelle je

demande maintenant aux élus qui siègent dans cette assemblée de bien vouloir l'appliquer puisqu'ils l'ont lu, étudié et qu'ils vont maintenant le mettre en œuvre.

Nous allons passer au 3^{ème} point de notre ordre du jour qui, je le rappelle, en compte 46, qui concerne l'approbation de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en présence du CICA du vendredi 10 octobre.

3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15^{ème} en présence du CICA du vendredi 10 octobre.

Monsieur le Maire : Je rapporte en l'absence de l'Adjoint compétent Monsieur Sarracani qui est en déplacement professionnel à l'étranger.

Conformément à l'article 29 de notre nouveau règlement intérieur et en application de l'article L.25-1124 du Code général des collectivités territoriales, nous devons réunir prochainement notre Conseil d'arrondissement en présence du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement, c'est-à-dire le CICA.

Celui-ci a été mis en place dans chaque arrondissement de Paris à la suite de la loi PML du 31 décembre 1982. Il permet aux associations de l'arrondissement de faciliter, d'entretenir le dialogue avec les élus et le Conseil d'arrondissement ainsi que de transmettre leurs propositions. Toute association légalement constituée peut s'inscrire au CICA en s'adressant à la Mairie du 15^{ème} et le CICA de notre arrondissement compte aujourd'hui environ 400 associations.

Le CICA s'est doté d'un règlement intérieur qui a été modifié en octobre 2002.

Trois structures fonctionnent actuellement : une assemblée plénière qui réunit une fois par trimestre les représentants des associations inscrites au CICA, un secrétariat permanent comprenant 3 secrétaires, élus par l'assemblée plénière et chargés d'assurer la liaison avec la Mairie du 15^{ème}, des groupes de travail. A ce jour quatre groupes se réunissent régulièrement en Mairie : questions sociales, transport et circulation, famille et information des associations. D'autres groupes d'ailleurs peuvent être créés à l'initiative des associations et rendre compte de leur activité en séance plénière. Ils peuvent soumettre en Conseil d'arrondissement des questions concernant la vie de l'arrondissement.

Il s'agit aujourd'hui de revitaliser le CICA par rapport à son fonctionnement passé, de façon à en accroître l'influence, les pouvoirs, à en améliorer la représentativité et les consulter pour tout projet qui les concerne.

C'est la raison pour laquelle le 10 octobre prochain, j'ai souhaité que le CICA ait lieu, non pas dans cette salle qui est un peu étroite étant donné l'importance de notre arrondissement et ses 400 associations affiliées au CICA, mais en salle des fêtes afin que l'ensemble des associations puissent y être conviées, quels que soient les débats qui auront lieu d'ailleurs et qu'elles puissent être au cœur même des débats en y participant d'ailleurs, je crois que c'est cela l'esprit du CICA.

Jeudi dernier s'est réunie en Mairie l'assemblée plénière du CICA afin que les associations puissent discuter et proposer un ordre du jour. A l'issue de cette réunion, le thème retenu et que

je suis donc amené à proposer aujourd'hui à votre vote est celui de la propreté, qui est une question essentielle dans notre arrondissement.

J'ai demandé à Monsieur Dagnaud, d'ailleurs, que j'ai déjà rencontré évidemment à plusieurs reprises sur ce sujet, s'il pouvait être présent. Il pourra nous confirmer ainsi, je le souhaite en tout cas ainsi que Monsieur Delmas l'Adjoint chargé de la propreté, ses propos concernant le renforcement des moyens dévolus au 15^{ème} arrondissement.

Ce CICA aura lieu, je le rappelle, le 10 octobre à 19 heures en présence du Conseil d'arrondissement dans la salle des fêtes. Je pense qu'un second CICA sera organisé aussi le jeudi 18 décembre, je vous donne déjà la date à l'avance, parce que le CICA ne s'est pas réuni cette année jusqu'aux élections municipales et j'essaie de rattraper le retard, en fonction pourtant d'un emploi du temps assez chargé. Vous avez bien compris qu'il s'agit, pour moi notamment, plus qu'une disposition légale qu'il s'agit d'appliquer, de considérer que les CICA sont des outils absolument indispensables à l'élaboration d'une véritable concertation et au renforcement de la vitalité démocratique dans notre arrondissement. L'enregistrement des débats, leur retransmission sur le site internet de la Mairie, participent évidemment de cette diffusion plus large de nos débats et de cette transparence, que j'appelle de mes vœux pour le CICA comme d'ailleurs pour toutes les autres instances de concertation que nous avons décidé de mettre en œuvre.

Voilà mes chers amis ce que je voulais vous dire sur ce sujet. Y a-t-il une intervention ? Nous allons passer la parole aux orateurs qui souhaitent s'exprimer et ensuite voter sur l'ordre du jour.

Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire pour ces précisions. Vous avez précisé, le CICA est un instrument extrêmement utile en matière de démocratie locale et participative. Ce sont les associations qui transmettent des questions au Maire du 15^{ème}, donc vous, qui les inscrivez à l'ordre du jour. Quelle est l'association qui a suggéré que l'on inscrive la propreté comme thématique au prochain CICA ?

Monsieur le Maire : Alors j'aurais du mal à vous répondre parce que, comme vous le savez, je ne suis pas l'Adjoint chargé des associations et l'Adjoint en question est aujourd'hui, en ce moment, à New York. J'ai rapporté en son nom mais je ne sais pas quelle a été exactement la nature précise des débats lors de ses réunions avec le secrétariat permanent du CICA. Mais on vous donnera la réponse dès la prochaine réunion du CICA.

Simplement, ce que je crois savoir, c'est que Monsieur Rondeaux, qui est d'ailleurs ici présent dans le public mais à qui je ne peux pas donner la parole en application du règlement intérieur, a été à l'initiative de cette proposition.

Philippe Mouricou : Moi j'ai quand même un petit souci. Les associations présentes lors de cette assemblée plénière du jeudi 18 septembre nous ont rapporté que Monsieur Sarracani aurait fixé le thème, c'est-à-dire la propreté et d'ailleurs évoqué le thème du prochain CICA, celui du 18 décembre, qui serait la sécurité.

Monsieur le Maire : Non, alors écoutez, je crois que là il ne faut pas s'engager dans des spéculations invraisemblables et retracer ici les débats du secrétariat du CICA. Ce n'est pas tout à fait le sujet.

Je ne pense pas, pour vous répondre quand même, pour ne pas vous laisser dans l'incertitude et dans l'inquiétude, que les débats du CICA du 18 décembre ne porteront pas sur la sécurité puisque nous allons, à peu près à cette même période, réunir le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement, que nous sommes en train de renouveler. Donc je ne vois pas deux instances de cette importance se réunir à quelques jours d'intervalle sur le même thème. Il y a peut-être eu des discussions et d'ailleurs Monsieur Sarracani peut aussi faire part de propositions s'il n'y en a pas ou s'il y a plusieurs propositions concurrentes. En tout cas, aujourd'hui, le thème du CICA du 18 décembre n'est absolument pas fixé. Il y aura une réunion du CICA pour que cela soit fixé et deuxièmement je vous ai répondu sur la propreté. On va peut-être passer à la suite, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Oui, sans être très long, puisque l'article 16 de la loi PML fixe, qu'effectivement « au cours d'une séance par trimestre au moins les représentants de ces associations, celles du CICA, participent, s'ils le sollicitent, aux débats du Conseil d'arrondissement avec voix consultative, ils exposent toute question intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et peuvent faire toute proposition à cet égard. Le Conseil d'arrondissement délibère en leur présence ; à cette fin les associations doivent notifier ...

Monsieur le Maire : Oui merci on connaît.

Philippe Mouricou : ... au préalable au Maire de l'arrondissement le ou les sujets sur lesquels ils doivent débattre ». Encore une fois, l'initiative doit venir des associations. Je sais que dans cet arrondissement, il y avait une curieuse pratique en vigueur jusqu'ici, puisque votre prédécesseur avait l'habitude de souffler un certain nombre de questions aux associations. On avait d'ailleurs droit à des débats passionnants ...

Monsieur le Maire : Acheminez-vous vers votre conclusion, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : ... entre le Maire d'arrondissement et lui-même qui ne manquait jamais de souligner la pertinence des questions qu'il s'était lui-même posé. C'est dommage de pratiquer la démocratie participative de cette manière parce qu'on passe à côté d'un certain nombre de propositions.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Alors ?

Philippe Mouricou : Compte tenu des doutes qui existent sur l'origine de cette proposition et de cette thématique, vous comprenez que nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Non je ne le comprends pas parce que vous mettez en cause une association qui a fait cette proposition, et donc, l'association en question appréciera. Et je crois que vous avez peut-être été un tout petit peu instrumentalisé dans cette affaire. Vous me laissez terminer, Monsieur Mouricou, parce que je ne vous ai pas interrompu malgré le grand désir que j'en avais n'est-ce pas ! Vous me laisserez quand même parler pour vous dire que je regrette ce comportement, d'autant plus que vous avez occulté une grande partie de mon intervention, mais enfin vous n'êtes pas là non plus pour refaire mon panégyrique, je le comprends bien, quand je disais que premièrement nous, nous inviterions, dans cette mandature, l'ensemble des associations du CICA, que deuxièmement elles pourraient toutes prendre la parole, dans le cadre de cette nouvelle formule de réunion du CICA, ce qui n'était pas le cas vous le savez dans la formule antérieure et qu'enfin, j'avais également décidé d'inviter, pour que vraiment on puisse

répondre en toute objectivité et dans l'intérêt général si je peux dire, à cette séance, l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la propreté, avec lequel pourtant on n'est pas forcément toujours d'accord ainsi que le Directeur de la propreté de Paris et du 15^{ème}. Il me semble donc qu'il y a là une évolution importante. Alors vous essayez, par des chemins plus ou moins tortueux, de faire croire qu'il y a eu des ententes, des combines, etc... Je crois que là il s'agit vraiment de rumeurs infondées. Le CICA travaille comme il a décidé de le faire. Cette proposition m'a été relayée, remontée en tout cas, par l'Adjoint compétent. Je crois qu'il n'y a plus rien à dire sur le sujet.

Vous vous abstenez ? Qu'avez-vous dit ?

Philippe Mouricou : Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. Je vais mettre maintenant cet ordre du jour à l'adoption de notre Conseil. Monsieur Dargent, pour terminer.

Claude Dargent : Oui. Un point quand même Monsieur le Maire. Les textes sont très clairs. Ce n'est pas Monsieur Sarracani qui est destinataire du courrier de saisine des associations, c'est le Maire, c'est-à-dire c'est vous-même. Donc, avez-vous reçu ou pas, une lettre de l'association AP15 vous demandant de mettre à l'ordre du jour, de façon argumentée comme elle le fait d'habitude, ce thème de la propreté ? C'est oui ou c'est non. Si c'est Monsieur Sarracani, si c'est non, je ne comprends pas que le débat se déroule de cette façon-ci, parce que si vous n'avez pas reçu, vous n'êtes pas saisi et donc en l'occurrence le CICA -Comité d'Initiative et de Consultation des Associations- doit rester, évidemment quand il délibère en présence du Conseil d'arrondissement, une instance maîtresse de ses propositions.

Le deuxième point et j'en terminerai par là. Vous vous abritez derrière le fait que votre Adjoint compétent est à New-York. Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais cela ne me paraît pas véritablement une bonne façon de gérer les choses. S'il est à New-York il aurait pu vous transmettre les dossiers avant de partir et en tout état de cause que vous ayez les éléments pour répondre au Conseil d'arrondissement sur ce point. Donc oui ou non avez-vous reçu une lettre de l'association AP 15 vous saisissant de ce thème ?

Monsieur le Maire : D'une part, je ne suis pas là pour répondre à vos questions, surtout quand elles sont comminatoires et surtout quand elles sont totalement détournées de leur sens. Deuxièmement, si l'Adjoint est absent, ce qui peut arriver à tout le monde, cela peut même vous arriver un jour d'être absent, Monsieur Dargent, du Conseil d'arrondissement, il m'a transmis les éléments puisque je vous ai dit quelle était l'association qui avait fait cette proposition et qui donc m'a saisi de cette proposition.

Maintenant je vais mettre aux voix cet ordre du jour. Qui est pour ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

4. Communication sur la mise en place de commissions extra municipales.

Monsieur le Maire : Alors maintenant nous allons passer au point N° 4 de l'ordre du jour avec la mise en place de commissions extra municipales, que je vais également rapporter puisque cela concerne les instances que, avec la municipalité du 15^{ème}, j'ai décidé de mettre en œuvre pour donner un nouvel élan à la vie démocratique dans notre arrondissement et d'instaurer un nouveau mode de gouvernance ainsi que des pratiques démocratiques nouvelles.

Donc le dialogue permanent, pour ce qui me concerne, constitue une sorte de fil d'Ariane d'une démocratie efficace, transparente, respectueuse de tous. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs je le rappelle, parce qu'il est toujours bon de le rappeler dans cette enceinte notamment où certains font mine de ne pas le savoir ; des commissions pluralistes et transparentes ont été mises en place pour l'attribution des logements sociaux, de places en crèche, de dérogations scolaires, demain aussi je l'espère, avec un petit effort du Maire de Paris, pour les places en résidence pour les personnes âgées. Bientôt un Conseil de la Jeunesse verra le jour et nous avons demandé des moyens de fonctionner d'ailleurs, pour que ce Conseil puisse avoir tout le retentissement qu'il mérite. Un grand Conseil, sorte de Conseil des Sages, verra bientôt également le jour ainsi qu'une commission d'évaluation des politiques publiques dans le 15^{ème}, Monsieur Courtois l'a rappelé tout à l'heure, un Comité de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement et cette Commission du règlement intérieur, dont je rappelle que, loin s'en faut, tous les arrondissements n'en sont pas dotés.

Donc l'association de tous les acteurs de la Ville à la prise de décision me préoccupe et je pense que tout le monde y gagne. Nous avons vu, là depuis une semaine, se mettre en place les 10 Conseils de quartiers, instances consultatives qui sont à pied d'œuvre pour une partie d'entre elles, et afin de renforcer encore la démocratie locale, nous allons créer, si vous en êtes d'accord, cinq Commissions extra municipales thématiques, là aussi pluralistes et présidées par les Adjointes compétents :

- L'environnement et le développement durable, présidée par Claire de Clermont-Tonnerre,
- Le cadre de vie et l'accessibilité, présidée par Marie Toubiana et Franck Lefevre,
- La santé, par Jérôme Loriau,
- L'activité économique et l'emploi, par Grégoire Lucas,
- Le commerce, l'artisanat et les métiers d'art, présidé par Gérard Gayet,

commissions qui permettront à tous ceux qui le souhaitent, et notamment à ceux qui ont une expertise dans ce domaine, d'apporter à tous leurs compétences. Elles seront également largement ouvertes à la société civile, à celles et ceux qui font la vie de nos quartiers et participent à son activité économique, développent sa vie sociale. J'ai d'ailleurs demandé que soit déposée sur vos tables la composition de ces cinq commissions. Je précise d'ailleurs qu'elle est également évolutive et qu'il s'agit de poser les bases, là encore, d'un fonctionnement nouveau et différent, c'est pourquoi elles seront très souples dans leur fonctionnement. Chacune d'entre elles s'organisera un peu à son initiative, puisque les sujets traités sont très différents les uns des autres et ne nécessitent pas forcément le même rythme de réunion, la même organisation, les mêmes auditions.

Dans chacune de ces structures sont présents des élus de la majorité et de l'opposition, des personnels qualifiés, des représentants d'associations, des habitants, des Conseillers de quartiers, tous ceux qui ont exprimé un intérêt particulier pour les futurs travaux de ces commissions. Et ces instances qui regroupent, en quelque sorte, excusez-moi de la formule un peu caricaturale, les forces vives de notre arrondissement, seront, j'en suis convaincu, de véritables sources d'inspiration utiles pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Elles rendront compte d'ailleurs, au moins une fois par an, à notre Conseil de leurs activités et de leurs perspectives pour l'année suivante. J'attache la plus grande importance au bon fonctionnement et à la vitalité des structures que nous mettons en place et qui ont, pour plusieurs d'entre elles, commencé à se réunir, je ne parle pas des commissions extra municipales mais je parle de l'ensemble de ces structures que j'évoquais tout à l'heure au début de mon propos. Même si les élus, qui sont seuls à

être désignés au suffrage universel, assument toutes leurs responsabilités, la démocratie aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, c'est vraiment d'exercer nos pouvoirs, en les partageant avec les citoyens et au plus près d'eux.

Voilà, mesdames et messieurs, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur cette communication qui donc n'est pas assortie d'un vote mais qui, éventuellement, peut faire l'objet d'interventions. Y a-t-il des interventions ? Non. Merci.

Donc nous allons passer, après cette communication, au sujet suivant qui est également une communication. C'est le point 5 sur la rentrée scolaire 2008 dans le 15^{ème} arrondissement.

5. Communication sur la rentrée scolaire 2008 dans le 15^{ème} arrondissement.

46. Question à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement posée par les élu(e)s du groupe La Gauche relative à la rentrée scolaire dans les établissements de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je propose au groupe La Gauche d'associer à cette communication la question N° 46 pour que nous n'ayons qu'un seul débat, ce qui est mieux d'ailleurs à cette heure de notre réunion, plutôt que vers minuit ou une heure du matin. On apportera des sandwiches et puis peut-être des lits Picot s'il le faut.

Nous avons, comme vous le savez, plusieurs Adjointes chargés du domaine scolaire et donc je passerai simplement la parole, d'abord dans un premier temps, à chacune d'entre elles, ce qui sera peut-être un peu long mais la rentrée scolaire dans le 15^{ème} c'est quand même quelque chose d'essentiel, de très important, d'énorme et pour lequel sont fournis beaucoup d'efforts aussi bien par le Rectorat, la DASCO, le Ministère et le Ministre ; d'ailleurs je remercie personnellement Monsieur Darcos, d'avoir bien voulu faire la rentrée scolaire nationale dans le 15^{ème} arrondissement au lycée - collège Buffon, où il a eu des contacts extrêmement intéressants avec l'ensemble de la communauté scolaire de cet arrondissement. J'espère qu'on lui transmettra mes remerciements.

Donc, trois Adjointes vont rapporter. Même si le sujet est lourd, je leur demande quand même de faire dense et intense. D'abord, Jacqueline Malherbe qui est Adjointe chargée de l'enseignement primaire et des activités périscolaires, à laquelle succèdera Agnès de Fressenel Adjointe chargée de l'enseignement secondaire et des universités, Catherine Bruno Conseiller de Paris délégué auprès de moi à la Caisse des Ecoles et à l'animation et ensuite le débat pourra commencer.

Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues. Sur les 58 écoles de notre arrondissement, nous avons 16 nouveaux directeurs : 8 pour l'élémentaire et 8 en maternelle.

Je vais parler des travaux qui ont été réalisés cet été. Nous avons eu 35 gros chantiers pour peintures, création de sanitaires, réfection de toitures, de sols, désamiantage, etc... Nous avons eu par exemple pour 101 575 € à Sextius Michel pour remplacer les dalles de sol et pour désamiantage ; 280 000 € à l'école Morillons pour réaliser des couvertures et refaire les façades, etc... Je peux donner des détails mais vous avez dit de faire bref.

Monsieur le Maire : Oui s'il y a des questions sur telle ou telle école, vous répondez.

Jacqueline Malherbe : Sur l'ensemble des chantiers, 460 000 € ont été dépensés pour des travaux de sécurité. L'ensemble des travaux de l'année s'élève à 584 440 € pour les maternelles et 1 838 954 € pour les élémentaires. Des queues de travaux vont être réalisées pendant les vacances de Toussaint. Par ailleurs une vaste enquête est en cours sur les jeux de cours, demandée par la DASCO et par nous-même. Nous avons également lancé une enquête sur les toilettes. Les WC et les points d'eau de nos écoles sont vraiment un point noir et nous y apportons et y apporterons toute notre attention. Durant l'année scolaire, puisque la configuration de l'école permet ces travaux, pendant le temps scolaire, sera construite une loge pour la gardienne du groupe scolaire Brancion. En ce qui concerne les travaux, nous constatons que nos 58 écoles sont pour la plupart dans un état de vétusté intolérable. Nos écoles méritent plus d'attention donc plus de moyens. Il est nécessaire d'allouer plus de crédits à la DASCO pour que nos 58 écoles puissent être décentes pour nos enfants et pour les enseignants qui les encadrent.

Je vais passer à la sécurité. Il y a 13 écoles qui bénéficient d'un « point école » c'est-à-dire d'une personne pour faire traverser les enfants. Après enquête auprès des directeurs et directrices, nous avons établi une liste demandant d'ajouter 10 autres « points écoles ». Nous espérons obtenir gain de cause. Puisque nous parlons de l'encadrement des écoles, nous allons parler du personnel : des gardiennes, des ASEM : pour les maternelles et les ATE : pour l'élémentaire, géré par la DASCO. Là, il y a un petit problème car certaines ASEM par exemple ont, et c'est leur droit, un stage filé pour passer des concours et sont par exemple absentes toute l'année, le vendredi. Malheureusement elles ne sont pas remplacées et ce, dans au moins 6 écoles. A cela s'ajoute un problème, pour la CAS, qui relaie la DASCO pour gérer au niveau de l'arrondissement ces personnels ; en effet la directrice des ressources humaines de la CAS est en congé maladie depuis trois mois et elle risque de l'être encore longtemps et elle ne peut pas être remplacée. Ce qui pose problème évidemment et notamment aux directeurs qui ont à palier ces absences. Alors je dois dire que les restrictions du budget de la DASCO, qu'on nous annonce, ne permettent plus de recourir à des personnels remplaçants et donc les écoles en pâtissent. Cependant, j'en profite pour féliciter les directeurs et directrices qui, malgré tout, font bien tourner leurs écoles.

Je vais être brève mais on a un tout petit peu remanié le secteur scolaire avec la DASCO ; ce sont des ajustements pour la rentrée 2009. On a souhaité alléger l'école volontaire qui est souvent à 30 / 31 / 32/ 33 élèves au profit des écoles Cépré, Miollis. On a fait la même chose pour Félix Faure, François Coppée, etc... mais pas de coupure drastique, pas de grands changements. On a re-découpé l'îlot Boucicaut, du moins c'est la DASCO, avec votre assentiment, au profit de l'école polyvalente Convention.

Alors en ce qui concerne les effectifs, nous avons 5 278 élèves qui sont répartis en 193 classes en maternelle, et en élémentaire, 6 982 élèves répartis sur 275 classes. Donc nous en venons aux fermetures et ouvertures : fermetures de classes : une à l'école élémentaire Lacordaire, une à l'école élémentaire Miollis 33 rue Miollis, une à l'école maternelle 95 rue Balard et une à l'école maternelle 72 rue Gutenberg. Nous avons eu des ouvertures de classes : une classe à l'école élémentaire 20 rue Falguière et nous avons eu l'ouverture d'une CLIN, c'est une classe pour les enfants étrangers, à l'école élémentaire 35 rue de l'Amiral Roussin. Enfin il y a eu la création d'un poste de conseiller pédagogique en EPS, en éducation physique, qui a été basé dans la circonscription de Monsieur Serres, l'inspecteur du primaire.

Maintenant nous allons parler peut-être, c'est intéressant, de la semaine des quatre jours. Je dois dire qu'elle est bien accueillie par les parents, notamment, le seul bémol c'est le manque de

centres de loisirs un samedi sur deux car la Mairie de Paris, les années passées, se fondait sur le rythme scolaire et mettait en place des centres de loisirs les samedis libérés dans deux écoles de notre 15^{ème} arrondissement. Il est urgent d'adapter et de mettre ces centres de loisirs tous les samedis et dans plus de deux écoles.

Parlons un peu des nouveautés : l'aide personnalisée. Il s'agit des deux heures hebdomadaires dégagées pour les élèves et réparties en quatre fois une demi-heure. Les conseils de maîtres, à l'heure actuelle, sont en train d'organiser l'emploi du temps et le font valider par les inspecteurs de l'Education Nationale. La liberté a été laissée quant aux modalités d'organisation. Donc, toutes les écoles n'ont pas le même rythme mais en général elles choisissent de mettre ces demi-heures d'aide pendant le temps méridien de la journée, c'est-à-dire 11 heures 30 - 13 heures, selon les écoles, voire les deux, selon la grosseur de l'école et les groupes qu'ils font. La mise en place définitive est prévue pour le début octobre.

En ce qui concerne les nouveaux programmes, la nouveauté réside dans la proposition de grille horaire par année scolaire. Pour le site des approfondissements fondamentaux, c'est-à-dire CP - CE1, nous avons 360 heures de français, 180 heures de mathématiques, 108 heures d'éducation physique et sportive, 54 heures de langue vivante, 81 heures de pratique artistique et histoire des arts et 81 heures de découverte du monde. En cycle des approfondissements CE2 - CM1 - CM2, nous avons 288 heures de français, 180 heures de mathématiques, 108 heures d'éducation physique et sportive, 54 heures de langue vivante, 78 heures de sciences expérimentales et technologie, 78 heures de culture humaniste, 78 heures d'histoire - géographie - instruction civique. Les programmes sont précis et détaillés en matière d'objectif et de contenu, tout en étant ouverts en terme de méthode. La liberté pédagogique est donnée à l'enseignant, par exemple chaque enseignant peut choisir sa méthode de lecture. En maternelle, l'accent est mis sur le langage qui est le pivot des apprentissages.

Voilà Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive de la rentrée scolaire qui a répondu à peu près aux questions qui étaient posées également par le groupe La Gauche. Maintenant nous allons passer à la présentation de Madame de Fressenel pour le secondaire et l'universitaire.

Agnès de Fressenel : Merci Monsieur le Maire de me donner l'occasion de dire combien la rentrée scolaire s'est parfaitement bien déroulée dans le 15^{ème} et je tiens à le souligner. Pourquoi ? Parce qu'il y a des mois et des mois que les syndicats tentent d'inquiéter les familles sur les conditions de la rentrée scolaire. Il se trouve qu'une rentrée scolaire est un événement d'une telle ampleur qu'on ne peut pas tricher sur les faits et les faits sont là. En effet la rentrée scolaire, non seulement dans le 15^{ème}, comme je le disais, mais aussi dans les 55 000 écoles primaires, les 55 000 collèges, les 1 600 lycées de France, s'est déroulée dans les meilleures conditions. En effet, je le souligne, pas de points de crispation pour le 15^{ème} arrondissement, la rentrée 2008 marque d'ailleurs l'entrée en vigueur de plusieurs réformes dont ont pu profiter les élèves du 15^{ème} pour les aider à réussir dans leur scolarité.

J'y reviendrai tout à l'heure mais avant tout je voudrais signaler quelques changements de personnel de direction dans trois établissements de notre arrondissement : un nouveau proviseur au lycée professionnel Beaugrenelle, Monsieur Lucien Martinez, deux nouvelles principales adjointes, au collège Georges Duhamel, Madame Laurence Erguy et enfin au collège Camille-Sée, Madame Agnès Brandin. Avec vous, Monsieur le Maire, nous étions d'ailleurs intervenus auprès du

Recteur afin de régler le problème à la tête de cette direction de l'établissement puisqu'ils souhaitent une adjonction de poste et à la suite de notre intervention, en effet, nous avons pu donner satisfaction aussi bien à la PEEP qu'à la FCPE, je le souligne.

Comme je le disais au début de mon propos, c'est parce que l'Education Nationale a su se réformer qu'elle peut, en effet aujourd'hui, proposer de nouveaux services aux élèves et aux familles du 15^{ème}. Premiers changements dont ont pu bénéficier les élèves, l'assouplissement de la carte scolaire. En effet, la liberté offerte aux familles de choisir l'établissement scolaire a bien été utilisée dans le 15^{ème} et évidemment la cité scolaire Buffon, très demandée, se retrouve avec des effectifs chargés. Bien entendu l'assouplissement de la carte scolaire sera poursuivi avec comme objectif, je le souligne, d'améliorer le système informatique, comme s'y était engagé le Recteur puisqu'il faut le reconnaître en effet, il y a eu quelques difficultés à ce niveau-là, compte-tenu du fait que ce système est tout nouveau.

Deuxième changement : l'accompagnement éducatif pour les orphelins de 16 heures. Comme vous le soulignez, Monsieur le Maire, en effet, le Ministre de l'Education Nationale s'est rendu à la cité scolaire Buffon, le jour de la rentrée. Nous avons pu ainsi nous rendre compte que tout était prêt pour le lancement de l'accompagnement éducatif entre 16 et 18 heures, qui avait été, je vous le rappelle, imaginé l'an passé pour les collégiens de l'éducation prioritaire et qui a été étendu cette année à tous les collèges publics et privés de France. Ce dispositif permet d'offrir aux élèves issus des milieux défavorisés ce que les plus aisés reçoivent dans des officines privées, je tiens à le rappeler. En effet il prévoit de faciliter la transition entre le CM 2 et la 6^{ème} grâce à l'aide aux devoirs en petits groupes après la classe. Les élèves peuvent ainsi faire leurs devoirs avec l'aide d'un adulte expérimenté, suivre des activités culturelles et artistiques ou bien pratiquer un sport. A titre d'exemple, je vais citer le collège Modigliani qui, outre les ateliers d'aide aux devoirs, a prévu cinq ateliers qui seront organisés dès le 1^{er} octobre, et ce trois soirs par semaine, des groupes de bridge, de piano, de tennis et de broderie.

Troisième changement : des stages d'anglais seront prévus dans les lycées à partir des vacances de février, y compris d'ailleurs pour les élèves des lycées professionnels puisque des stages d'anglais appliqué seront prévus pour qu'ils puissent acquérir une maîtrise orale de l'anglais dans leur champ professionnel. Enfin, pour ce qu'il s'agit, et j'en parlais à l'instant, de l'enseignement professionnel, nous avons demandé au Recteur de veiller à la promotion de cet enseignement dans le 15^{ème} puisque nous disposons, avec le lycée du Bois (Léonard de Vinci), le lycée de l'optique Fresnel et le lycée Louis Armand, de très très beaux établissements.

Enfin j'en viens à l'ENSAAMA et je souligne que, grâce à l'action des deux Députés et de Madame Fonlladosa, l'organisation des travaux de rénovation, qui avait été très problématique, puisque la Région Ile-de-France avait fait le choix de les réaliser en site occupé, a pu être accélérée. En effet les travaux ont été très intenses cet été. Aujourd'hui la rentrée s'est faite dans les meilleures conditions. Un petit bémol toutefois, un transformateur qui venait d'être changé, est tombé en panne et depuis vendredi tous les étudiants sont bloqués. Ils n'ont ni électricité ni internet. A priori tout devrait être réglé d'ici quelques jours, m'a-t-on dit. Donc on y veillera en tout cas.

Voilà Monsieur le Maire ce que je souhaitais dire sur le bilan de la rentrée scolaire, qui en tout cas dans le 15^{ème}, comme vous l'aurez entendu, a été extrêmement positif.

Monsieur le Maire : Merci de votre communication. Et maintenant je vais passer la parole à Madame Bruno qui, elle, est Conseiller délégué pour la Caisse des Ecoles.

Catherine Bruno : Merci. Oui mes chers collègues, après les dernières élections municipales, vous m'avez confié, Monsieur le Maire, la délégation de la Caisse des Ecoles. C'est donc à ce titre que j'interviens ce soir après mes collègues Jacqueline Malherbe et Agnès de Fressenel.

Je souhaite vous présenter un bilan d'activités de la Caisse des Ecoles et vous donner quelques perspectives de travail pour l'avenir que nous voulons mettre en place avec l'accord du Maire, Président de la Caisse des Ecoles.

En premier lieu, le bilan : l'activité essentielle de la Caisse des Ecoles est la restauration scolaire : 1 719 756 repas ont été servis pendant l'année scolaire 2007 pour plus de 11 100 enfants par jour de classe.

Ce chiffre englobe la fabrication traditionnelle de 1 577 869 repas par jour d'école dans 34 centres de cuisson scolaires, et 141 887 repas servis en centres de loisirs (hors centres de loisirs d'été) soit une hausse d'effectifs de 4,13% pour les centres de loisirs par rapport à 2006.

En ce qui concerne les centres aérés de l'été 2008, la Caisse des Ecoles a fabriqué et distribué 43 134 repas sur 17 centres de cuisson et les deux sites de MEUDON et du TREMBLAY.

Les repas sont cuisinés de façon traditionnelle, selon le modèle de la cuisine familiale, grâce à l'efficacité et la compétence de 270 employés de restauration dont 34 chefs de cuisine et 28 secondes de cuisine. La présence et les conseils d'une diététicienne à la Commission des menus permettent de veiller et de surveiller le problème de santé publique de l'obésité infantile. Je tiens à adresser à ces personnels mes félicitations pour la qualité de leur travail et je le dis d'autant plus volontiers que j'ai eu l'occasion, lors de ma prise de fonction, de partager et d'apprécier le déjeuner pris par les enfants.

Monsieur le Maire : Bon appétit !

Catherine Bruno : Je pense que vous allez en profiter très prochainement, vous aussi Monsieur le Maire.

Beaucoup d'enfants déjeunent à la cantine. 66,78 % des repas ne bénéficient pas de réduction tarifaire. Même le tarif le plus élevé, actuellement de 3,69 €, ne reflète pas le prix de revient réel d'un repas qui est de 5,46 euros.

Nos 34 centres de cuisson et leur matériel doivent être entretenus. La Caisse des Ecoles a ainsi dépensé en investissement 93 500 €, représentant l'achat d'armoires frigorifiques, d'une machine à laver la vaisselle, d'éplucheuses à légumes, de fontaines, de chauffe-eau, de chariots, etc.

Pour les travaux de fonctionnement, la Caisse des Ecoles a consacré au cours de l'année 2008 plus de 50 000 € à la réfection des peintures de 5 centres de cuisson scolaires : à Corbon, deux réfectoires de maternelle ; à Mademoiselle, un réfectoire ; au 34 Olivier de Serres, deux réfectoires de maternelle ; à François Coppée, un réfectoire de maternelle et lors de l'été 2008, la rénovation complète des peintures des réfectoires de l'école élémentaire et de la maternelle de la rue Brancion.

En 2008 également, a été réalisée la réorganisation de la cuisine Duplex avec l'achat d'une sauteuse, d'un four mixte supplémentaire et de matériels divers.

J'en viens maintenant aux perspectives et aux projets : Depuis la rentrée scolaire 2008, et selon la volonté de Philippe GOUJON, la Caisse des Ecoles a introduit un aliment issu de l'agriculture biologique, à un rythme hebdomadaire : ainsi, les enfants du 15^{ème} arrondissement ont pu goûter des pommes bio, un yaourt et un camembert bio. D'autres aliments bio sont prévus dans les prochaines semaines : haricots verts, chou-fleur, et même... un couscous bio ! Nous voudrions faire plus, mais il faut savoir que les filières de production ne sont pas, actuellement, suffisamment développées pour permettre la fabrication de plus de 11 000 repas par jour et que le recours au bio élève largement le prix de revient du repas.

Pour la semaine du goût, qui se déroulera du 13 au 17 octobre prochain, la Caisse des Ecoles poursuit ses efforts de mise en valeur des plats traditionnels, français ou méditerranéens : notamment un pot au feu maison et ses légumes le 14 octobre et un poulet cocotte grand-mère le 16 octobre. A cette occasion aussi, les boulangers de l'arrondissement vont fabriquer et proposer aux enfants toutes sortes de pains fantaisie : aux noix, au seigle, aux céréales, aux figues, au cumin., afin de leur ouvrir de nouvelles perspectives du goût et leur montrer que la traditionnelle baguette ne doit pas occulter la diversité des autres pains.

Je voudrais, au sujet de la diversité et de la qualité des repas servis aux enfants dans notre arrondissement, vous lire quelques lignes de « France Soir » du 15 septembre, que je vais faire distribuer, qui a consacré une page entière de reportage à une de nos équipes de cuisine. Le titre en est : « Quand la restauration collective conjugue qualité et saveur ». Le chapeau de l'article dit : « Une cuisine faite sur place avec des aliments frais. Depuis de nombreuses années, certaines écoles font le pari de la qualité pour l'alimentation des enfants. Un mode de préparation dans lequel tout le monde se retrouve ». « Moi, je mange tout, c'est trop bon ici », s'enthousiasme Kenji qui vient de rentrer en CP ». Ici, c'est à la cantine de l'école élémentaire de la Porte de Brancion. Et si Kenji finit son assiette tous les jours, comme beaucoup d'enfants, c'est qu'une attention particulière est apportée à la qualité des repas. Tout est préparé sur place avec des produits frais ». Quelle bonne publicité pour les cantines scolaires du 15^{ème} .

Le premier Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles s'est tenu le 3 juin dernier sous la présidence de Philippe Goujon. Je tiens à remercier tous les élus de notre Conseil, tous les membres de ce Comité de Gestion pour leur participation active et leur intérêt au travail que fait l'équipe de la Caisse des Ecoles sous la responsabilité de Monsieur Dubédat.

Nous avons évoqué à différentes reprises le passage aux 8 tarifs de restauration scolaire. Celui-ci va s'opérer progressivement au cours de l'année 2009 : cela permettra de simplifier la vie des parents en harmonisant le calcul des tarifs de la restauration scolaire et ceux des activités périscolaires, selon le coefficient de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cela permettra également une meilleure progressivité des différents tarifs et enfin nous veillerons à ce que la Mairie de Paris en tienne compte dans le versement et l'augmentation de la subvention contractuelle annuelle.

Je vais terminer mon intervention par les travaux prévus en 2008/2009 : il s'agit essentiellement de travaux de peinture dans les centres de cuisson scolaires Volontaires, Lacordaire, Mademoiselle, 197 St-Charles, Brancion (hors réfectoires), Lourmel, Gramat, François Coppée, Emile Zola, Carrier-Belleuse, Aristide Maillol, Violet.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Maire, que très vite après votre élection, vous êtes allé visiter avec moi les locaux de la Caisse des Ecoles située au dessus du Tribunal d'Instance rue Lecourbe. Comme vous l'avez dit au début de notre séance, l'état de vétusté, d'étroitesse des locaux ne permet pas à cette équipe de travailler dans de bonnes conditions. Aussi avez-vous demandé au Maire de Paris d'envisager le déménagement dans des locaux appropriés de la Caisse des Ecoles. Nous espérons que cela pourra se faire très rapidement.

Vous pouvez constater toute l'attention que nous portons au bien-être et à la santé des nombreux enfants du 15^{ème} qui fréquentent les cantines et je peux vous assurer que le Maire, moi-même, les directrices et directeurs d'écoles primaires et maternelles, les équipes de cuisine et l'équipe de la Caisse des Ecoles continueront à se mobiliser pour que les familles de notre arrondissement soient satisfaites de la qualité des repas que nous servons à leurs enfants pendant l'année scolaire et pendant les activités péri-scolaires.

Je vous remercie

Monsieur le Maire : Merci. Je crois que l'on peut applaudir d'ailleurs nos trois rapporteurs.

Pour ce qui concerne la Caisse des Ecoles, je tiens à remercier évidemment Madame Bruno de son intervention et puis aussi, bien sûr, tous ceux qui, jour après jour, dans nos centres de cuisson, cuisinent des aliments frais qui arrivent tous les deux jours pour les approvisionner, ce qui est quelque chose d'assez rare à Paris. Pour toutes ces nouveautés que nous avons souhaitées, je tiens à féliciter Monsieur Dubédat, Directeur de la Caisse des Ecoles, au nom des enfants du 15^{ème}. C'est vrai que tout cela s'est fait malgré une subvention qui est, pour le 15^{ème}, la plus faible de toutes les subventions parisiennes alors que nous sommes l'arrondissement le plus peuplé. J'espère qu'avec les efforts que nous faisons et j'en ai déjà discuté avec Monsieur Cherki notamment, l'Adjoint compétent au Maire de Paris, nous pourrions avoir des subventions à la hauteur, au regard de la population du 15^{ème} et aux difficultés que rencontre un certain nombre d'enfants pour le paiement.

Donc merci et merci également aux trois élues qui se sont exprimées et qui, vraiment, ont travaillé de façon très efficace pour nous rendre compte de la façon dont s'est passée la rentrée scolaire dans le 15^{ème}.

Maintenant j'ouvre le débat pour ceux qui souhaitent prendre la parole.

Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Oui Monsieur le Maire, nous avons souhaité effectivement vous interroger pour faire un bilan sur cette rentrée scolaire. Donc il se trouve que nous avons eu la même idée.

Monsieur le Maire : C'est assez logique !

Gilles Alayrac : Nous partageons effectivement les mêmes interrogations et nous avons obtenu ce soir un certain nombre de réponses. Il subsiste encore quelques questions qui restent en suspens que je souhaiterais évoquer ici ce soir.

Madame Malherbe, vous avez tout à l'heure, je reprends votre expression, utilisé le mot « incroyable » concernant l'état de vétusté des groupes scolaires ... « intolérable » c'est même

plus fort qu'incroyable. Qu'auriez-vous dit en 2001 lorsque vous auriez découvert, si vous aviez été élue à l'époque, l'état dans lequel se trouvaient nos groupes scolaires ? Je ne sais pas s'il existe de mots plus forts que « intolérable » mais en tout cas, croyez-moi, pour ceux qui étaient là il y a maintenant sept ans, nous étions réellement inquiets et préoccupés de l'état dans lequel se trouvaient nos écoles. J'aimerais que, de façon peut-être un peu plus objective, vous puissiez souligner aussi le travail d'investissement qui a été fait pendant toutes ces années. Je crois que Monsieur Galy-Dejean l'a reconnu plusieurs fois ici. La Ville de Paris s'est attachée à ce problème. Il y a eu des travaux de mise aux normes et de confort qui ont été faits, qui ont été tout à fait considérables. D'ailleurs, j'observe que cet été, c'est vous-même qui avez cité le chiffre, 35 gros chantiers se sont tenus dans les écoles. Je crois que nous avons 51 groupes scolaires. Ceci, je pense, témoigne de l'importance que la Ville de Paris accorde aux travaux de mise aux normes, aux travaux de sécurisation, aux travaux de sécurité de ces groupes scolaires.

Je reviens également sur le point que vous avez évoqué et pour lequel je vous demanderais de nous donner un peu plus de précisions, concernant les « points école ». Les « points école » sont ces endroits où la Préfecture de police -le commissariat de police- affecte un agent de sécurité de la Ville de Paris, ou un policier, pour permettre aux enfants de traverser les passages cloutés au moment des entrées et des sorties des classes. Nous avons 10 points d'école sur 51 groupes scolaires qui font l'objet d'une surveillance et nous avons toujours dit, ici, que ce chiffre n'était pas suffisant et qu'il restait toujours des problèmes. Cela fait des années que nous nous battons par exemple pour que les groupes scolaires de la rue Olivier de Serres fassent l'objet d'une surveillance. Or, quel a été le point d'achoppement ? C'est la réponse de la police qui nous a dit : nous n'irons pas au-delà de ce chiffre de 10. Alors, si vous pouvez nous donner des précisions sur le plus grand nombre de « points école » qui feront l'objet d'une surveillance et d'un accompagnement, naturellement, nous en serions très intéressés et je souhaite, moi, que l'Etat s'investisse beaucoup plus sur cette question-là.

Madame Malherbe, vous n'avez pas précisé le nombre d'enseignants, en moins, que nous avons dans le 15^{ème} arrondissement. Peut-être faudrait-il dire que nous n'avons pas de postes supplémentaires dans le 15^{ème} arrondissement. Mais si je ne connais pas les chiffres sur le 15^{ème} arrondissement, je les connais sur Paris, nous avons plus de 1 000 élèves au cours des trois années écoulées et pas de postes supplémentaires. L'effet qui est induit est un effet de surcharge des classes. Tous les directeurs des établissements le disent et je crois qu'il était aussi de notre devoir de dire que la politique qui est menée en la matière est une politique qui prépare mal l'avenir.

Dernier point, en ce qui concerne ce que vous nous avez précisé, c'est la question des centres de loisirs. Vous avez évoqué la systématisation, ou en tout cas l'ouverture d'un certain nombre de centres de loisirs supplémentaires le samedi matin. Or, comment les choses se sont-elles produites ? Nous avons découvert que le Gouvernement, de façon unilatérale, décidait que le samedi ne serait plus travaillé et que nous passerions à la semaine de 4 journées. Cette décision soudaine et unilatérale n'a pas permis à la Ville de Paris d'adapter son dispositif et vous nous donnez acte qu'aucune collectivité de cette taille ne peut effectivement répondre, de façon immédiate, à une décision prise par l'Etat. Alors, Pascal Cherki l'a déjà dit : la Ville veut trouver une réponse à cela et elle va s'efforcer, sur cette année scolaire, d'ouvrir un certain nombre de samedis matins. Il se trouve que cette offre de centres de loisirs le samedi matin, chez nous, cela participe d'une démarche, qui est une démarche de concertation et de discussion avec les partenaires sociaux. J'ai bon espoir que nous pourrions trouver une solution. Mais en tout cas, ne nous faites pas le procès de ne pas répondre à ce besoin des parents de pouvoir placer leurs enfants en centres de loisirs le samedi matin. Nous savons très bien, nous sommes tout à fait

conscients de nos responsabilités mais nous avons aussi besoin de temps pour apporter une réponse qui soit satisfaisante.

Madame Bruno, j'apprends que le Maire a introduit le bio dans les écoles. Vous étiez élue sous la mandature précédente, je pense que c'est un débat que nous avons déjà eu dans le 15^{ème} arrondissement. Vous savez que c'est une politique qui a été lancée par l'équipe municipale parisienne dès 2001 et c'est vrai que, dans le 15^{ème} arrondissement, nous avons pris un peu de retard en la matière, mais en tout cas, l'assurance vous a été donnée, et vous m'en donnerez également acte, que la subvention contractuelle versée par la Ville de Paris, à la Caisse des Ecoles, accompagnera l'effort fait par la Mairie du 15^{ème} arrondissement, il n'y a pas de soucis sur ce plan-là.

J'en termine avec deux points évoqués par notre collègue Madame de Fressenel concernant d'abord l'ENSAAMA. Je suis très heureux d'apprendre que le Député de la 13^{ème} circonscription a résolu un problème qui concernait le chantier de l'ENSAAMA.

Monsieur le Maire : Il en a résolu d'autres aussi d'ailleurs.

Gilles Alayrac : Les deux Députés ! Parfait. Sans m'en glorifier, il se trouve que je me suis rendu moi-même sur le chantier plusieurs fois cet hiver et je pense que le malentendu qui existait entre l'école et la Région était réel et je pense avoir aussi contribué à ce que le dialogue reprenne entre cet établissement, d'excellence d'ailleurs, et la Région Ile-de-France qui finançait ces travaux, de telle sorte que les travaux puissent effectivement se passer mieux qu'ils n'étaient engagés, dans le dialogue avec la directrice. Je suis heureux qu'on ait tous pu trouver une issue favorable à ces difficultés.

Enfin dernier point. Madame de Fressenel se fait un peu le porte-parole de Monsieur Darcos en expliquant que la rentrée s'est très bien passée partout, de manière parfaite, etc ...

Monsieur le Maire : On est tous ici son porte-parole.

Gilles Alayrac : ... Elle a adressé des louanges au Ministre de l'Education. Parfait !

Monsieur le Maire : Justifié !

Gilles Alayrac : Nous ne partageons pas, effectivement, cette façon de voir, c'est un autre débat. Je le reprends sur un point. Vraiment, vous vous obstinez les uns et les autres à parler des « orphelins de 16 heures ». Moi je vais vous dire, c'est un conseil amical, cette expression est malheureuse : « orphelins de 16 heures » parce qu'elle semble vouloir culpabiliser les parents qui abandonneraient leurs enfants sur le lieu de leurs écoles alors qu'il y a des parents qui travaillent et qui ne peuvent pas récupérer leurs enfants à 16 heures. Alors le conseil que je vous donnerais, c'est de trouver une autre expression. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, Madame Malherbe, sur un certain nombre de points. Parlez dans le micro.

Jacqueline Malherbe : Est-ce que mes collègues veulent bien se taire, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Quand vous parlerez ils se tairont automatiquement, enthousiasmés par vos propos.

Jacqueline Malherbe : En ce qui concerne les « points école » je dois dire en gros que je suis assez satisfaite que nous nous rejoignons dans les demandes. En ce qui concerne les « points école » je vous donne la liste des 10 points supplémentaires ...

Monsieur le Maire : On sait qu'il y en a dix, vous n'allez pas tous les citer, on donnera la liste.

Jacqueline Malherbe : ... Ces points ont été déterminés avec les directeurs et avec mon collègue Adjoint à la tranquillité de vie. Vous parlez d'enseignants en moins, nous n'avons pas d'enseignants en moins. Je peux vous donner les statistiques en maternelle : nous avons une moyenne de 27,34 élèves par classe. En élémentaire nous avons une moyenne de 25,38 élèves par classes. Donc nous n'avons pas de problèmes en ce qui concerne les enseignants. Pour le centre de loisirs, un samedi sur deux, je suis heureuse d'apprendre et je suis persuadée que Monsieur Cherki travaille sur ce sujet, c'est évident. Il eût été heureux que cela puisse se faire avant la fin de l'année. Or Monsieur Cherki a donné la liste des samedis qui auraient un centre de loisirs et ce, pour toute l'année, c'est dommage. Je souhaiterais aussi que vous notiez que nous demandons, les directeurs et toute la population du 15^{ème}, que des centres de loisirs soient instaurés le samedi matin dans plus de deux écoles pour tout le 15^{ème} arrondissement qui est vaste.

Monsieur le Maire : Oui, juste un mot complémentaire, notamment en matière de travaux.

Il est vrai qu'un effort a été consenti lors de la dernière mandature en matière de rénovation de locaux scolaires et on s'en réjouit. Mais bon, il y a eu sept ans pour essayer d'améliorer encore les choses sur un patrimoine qui est très ancien, surtout dans certaines parties du 15^{ème}. Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que les restrictions budgétaires à venir laissent penser que, sous cette mandature, en tout cas dès le prochain exercice budgétaire, les moyens vont être réduits en investissement comme en fonctionnement. Je participe demain à la réunion sur les investissements localisés des états spéciaux d'arrondissement, comme tous les autres Maires d'ailleurs. J'ai donc reçu un document des Finances de la Ville m'indiquant qu'effectivement un certain nombre d'opérations étaient validées par la Direction, à notre demande, pour un montant d'un million huit mais que, des opérations que nous considérons quand même aussi comme importantes, n'étaient pas validées pour un montant d'un million cinq et qui concernent une bonne vingtaine d'écoles du 15^{ème}, opérations qui ne sont pas retenues pour des raisons de contrainte budgétaire.

Donc j'espère que demain, et si pouvez d'ailleurs nous y aider, dans cette réunion sur les investissements localisés, nous pourrons avoir davantage parce que vous savez, vous qui êtes élus du 15^{ème} comme nous tous, qu'il y a vraiment des besoins et que ce n'est pas du luxe que de faire ces travaux dans les établissements du 15^{ème}.

J'ajoute enfin, pour le secondaire, que nous avons également fait la demande d'un collège supplémentaire pour le 15^{ème}, qui manque et d'ailleurs là, je crois, majorité et opposition réunies continuons à unir nos efforts pour obtenir ce collège supplémentaire dans le 15^{ème} arrondissement.

Enfin, pour les « points d'école », et juste un dernier mot, parce que c'est un sujet aussi auquel je suis sensible, c'est qu'à partir du moment où la Mairie de Paris, en 2001, a accepté de remplacer des gardiens de la paix qui effectivement sont destinés à d'autres missions sur les points d'école, la Préfecture de police continue à en assumer quelques uns, comme on l'a dit, mais à partir du moment où la Ville de Paris s'est substituée à cette mission, qui était jusqu'à présent

opérée par la Préfecture de police, elle doit faire un effort supplémentaire. D'ailleurs j'ai rencontré récemment Monsieur Le Lay et Monsieur Sarre qui est l'Adjoint compétent, pour leur faire part de l'insuffisance sur le 15^{ème} du nombre de points surveillés. On a connu une époque où il y en avait plus de 30. Aujourd'hui on a beaucoup baissé. Grâce à l'heureuse initiative d'ailleurs, prise par la Ville et je l'ai soutenue, de recruter des volontaires sur ces points d'école, j'espère que cette demande, qui a été faite il y a quelque temps, sera suivie d'une réalisation et que là aussi vous pourrez peut-être nous donner un coup de pouce.

Madame Malherbe a oublié de dire quelque chose ?

Jacqueline Malherbe : Non, je me permets simplement de préciser que nous n'avons pas 51 écoles mais 58.

Monsieur le Maire : Voilà une précision qui comptera dans nos débats. Madame de Fressenel, vous voulez dire quelque chose, sur les « orphelins de 16 heures » peut-être ?

Agnès de Fressenel : Non. Dont acte ! Je voulais surtout, sans vouloir polémiquer bien entendu avec Monsieur Alayrac, lui dire que, a priori Pascal Cherki ne partage absolument pas son pessimisme, parce qu'il se trouve qu'il m'arrive de surfer sur le web, et que je suis allée sur son blog et que sur son blog, au sujet des fermetures et ouvertures de classes, il dit, je le cite : « à Paris le bilan est plutôt satisfaisant puisque nous avons réussi à obtenir un solde positif de 11 ouvertures de plus qu'il n'y aurait de fermetures de classes ». Donc je vous invite à aller voir son blog.

Monsieur le Maire : Bien, les efforts de tous ont donc permis de réussir cette rentrée scolaire. S'il n'y a pas d'autres interventions, pardon, si, excusez-moi Monsieur Baghdad, je ne vous avais pas vu.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. A vous entendre, la rentrée s'est extrêmement bien passée et tout était heureux. A vous entendre, aucune difficulté n'est advenue dans nos établissements scolaires. Et pour autant, si l'on regarde d'un peu plus près et qu'on ne survole pas les choses dans un certain nombre de cas, effectivement on pourrait considérer que dans les maternelles tout se passe bien, si l'on considère les maternelles, comme Monsieur Darcos, comme des lieux où les enseignants ne font que changer les couches des élèves.

Monsieur le Maire : Là, c'est de la polémique. Revenons à la rentrée scolaire dans le 15^{ème}.

José Baghdad : Tout pourrait bien se passer aussi dans les établissements scolaires mais on nous remonte beaucoup de difficultés et j'aimerais que vous nous en parliez un peu plus, du groupe scolaire Olivier de Serres, où beaucoup de parents se sont regroupé pour souligner les difficultés qu'ils avaient pour bien scolariser leurs enfants dans des conditions satisfaisantes. Aujourd'hui, les réponses que nous avons ne sont pas encore en adéquation avec les besoins. Des difficultés aussi, il faut le souligner, dans les efforts pour améliorer encore le quotidien des élèves, quand vous parlez de la vétusté.

Moi je tiens à souligner d'abord plusieurs choses. Effectivement, beaucoup d'efforts ont été faits par l'équipe municipale parisienne pour renforcer la qualité des établissements. Il faut aussi souligner que dans les budgets que nous avons votés de manière collective, ces budgets d'investissement n'étaient pas complètement consommés, ni pour l'amélioration de l'équipement, ni pour l'investissement. Alors faisons en sorte déjà de bien utiliser ces deniers.

Troisièmement, si nous voulons tous contribuer à cet effort, faisons en sorte aussi que la Caisse des Ecoles, qui est richement dotée, puisse participer à l'amélioration de ce quotidien et ne pas toujours se retourner vers la Mairie de Paris centrale, quand dans le 15^{ème} la Caisse des Ecoles est aussi richement dotée.

Ensuite, effectivement au collège, à vous entendre, tout s'est merveilleusement bien passé. Alors comment se fait-il, si tout se passe aussi bien, qu'au collège Guillaume Apollinaire, dans des cours d'anglais, nous ayons 38 élèves par classe, qu'au collège André Citroën, 2 élèves n'aient pas pu s'asseoir le jour de la rentrée parce qu'il n'y avait pas suffisamment de places. Et si mes collègues de la majorité de ce Conseil d'arrondissement siégeaient au Conseil d'administration du collège André Citroën, ils sauraient que, à cause de la réduction des heures d'éducation menée par l'Education Nationale, nous ne pouvons pas avoir les moyens d'avoir des 6^{ème}, des 5^{ème} d'accompagnement, comme c'était le cas jusqu'à présent et que les élèves les plus en difficultés ne peuvent pas avoir un accompagnement pédagogique adéquat.

Alors, si effectivement, au regard de ces difficultés, vous concevez toujours que cette rentrée a été merveilleuse, libre à vous. Moi je considère que beaucoup de choses peuvent se faire encore. Faites remonter plutôt à Monsieur Darcos les moyens dont notre école a besoin.

Monsieur le Maire : Bien, il va peut-être y avoir encore des réponses mais je voudrais dire que, de mémoire, pour l'opération Olivier de Serres, un vœu a été adopté par notre Conseil, vous vous en souvenez certainement. Que ce vœu a été adopté à l'unanimité et que, justement, demain, lors de cette réunion sur les investissements localisés, ce projet de rénovation d'Olivier de Serres, qui coûte effectivement très cher, puisqu'au total il s'agit de 27,8 millions d'euros, sera soumis à l'arbitrage du Maire de Paris dans le cadre du PIPP. Donc c'est une opération que le Maire du 15^{ème} a proposée et qui sera soumise à l'arbitrage du Maire de Paris. J'espère que cet arbitrage sera favorable et pourra permettre l'amélioration de ces locaux.

Pour les établissements que vous listez, nul ne prétend ici qu'il y ait eu aucun problème pour la rentrée scolaire. Nous n'avons pas examiné chaque établissement un par un. Alors on peut toujours trouver un ou deux établissements dans lesquels il y a eu des difficultés, vous en avez cité 2 sur les 58 écoles et collèges de notre arrondissement. Ce qui m'étonne un peu, c'est votre intervention, mais je vais m'en préoccuper, parce que tout ce qui est dit ici ensuite fait l'objet d'un examen approfondi. Pour le collège André Citroën justement, Jean-François Lamour et moi-même avons souhaité faire la rentrée scolaire dans cet établissement. Nous avons passé une partie de la matinée à discuter avec les parents, à discuter avec un certain nombre de responsables de l'établissement, dont le Principal et qu'il ne nous a pas fait état de ce type de problèmes. Alors il est possible que ce soit des remontées syndicales ou d'autres personnes. Mais en tout cas, si l'on a fait la rentrée dans cet établissement, c'est justement pour voir s'il y avait des problèmes ou pas. Le Principal n'a pas du tout évoqué ce type de difficultés. Mais enfin, je vais dès demain le rappeler ainsi que pour Guillaume Apollinaire que vous avez cité également.

Y a-t-il d'autres observations ou réponses ? Non ? Bien. Merci. Oui, Monsieur Dargent et puis on va peut-être arrêter parce que maintenant je crois qu'on a beaucoup débattu et qu'il nous reste encore une bonne quarantaine de projets de délibérations.

Claude Dargent : Oui Monsieur le Maire, mais grâce à la nouvelle procédure adoptée, nous devrions aller plus vite, je pense ... Non, juste une remarque, parce que ce que disait Madame de Fressenel mérite quand même un commentaire. Je ne voudrais pas laisser croire, pour le PV de cette assemblée, que Monsieur Cherki se félicite de la politique éducative du Gouvernement et

notamment de son application dans Paris. Parce que, il y a quelque chose quand même sur lequel nous avons été curieusement discrets depuis le début de ce débat. Madame Malherbe nous a donné des nombres d'élèves par enseignants, mais ce qui est intéressant, ce n'est pas tant le nombre d'élèves par enseignants, aujourd'hui, que son évolution. Or là-dessus, on est curieusement extrêmement discrets et moi j'observe, comme cela a été dit tout à l'heure, qu'aucun poste n'a été attribué à notre Académie alors que globalement le nombre d'élèves y augmente. Donc je ne sais pas ce qu'il en est précisément pour le 15^{ème} arrondissement, je sais simplement que ce chiffre global, sur Paris, cela implique concrètement : le nombre d'élèves par enseignants augmente et cela, il n'y a pas que les syndicats, Madame de Fressenel, qui se préoccupent de cela, les associations de parents d'élèves également, et à juste titre, parce que ce n'est pas avec ce type d'évolution qu'on améliore l'efficacité éducative, surtout quand on tient compte d'un certain nombre de réformes qui ont été faites et dont nous n'avons pas fini de voir les dégâts mais cela, je vous donne rendez-vous dans les années à venir, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent annonce toujours des catastrophes qui ne se produisent jamais. Il me semble que la rentrée scolaire s'est déroulée à la satisfaction générale, même si évidemment, sur une rentrée concernant autant de personnes, il peut y avoir tel ou tel problème.

Bien, c'était une communication, donc il n'y a pas de vote.

Nous allons passer au point 6 de l'ordre du jour. Alors selon notre nouveau règlement, cela va tout à coup s'accélérer brutalement, on va essayer de suivre. Il faut que je retrouve mon dossier, parce qu'il y a tellement de dossiers qui sont là, c'est donc, pour le projet de délibération n° 6.

6. DLH 153.- Prorogation de la garantie de la Ville de Paris pour l'emprunt PLAI-I à contracter par la SA D'HLM - Le Logement Urbain en vue du financement d'un programme de réhabilitation de 5 PLAI-I dans un immeuble situé 346 rue Lecourbe (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Je vais demander s'il y a des interventions sur ce point, que vous soyez Conseiller d'arrondissement, Adjoint au Maire, Conseiller de Paris, s'il y a une intervention, bien sûr, je donnerai la parole à celui qui la demandera et s'il n'y a pas d'intervention, nous voterons immédiatement le projet, sans que le mémoire soit rapporté. Y a-t-il une intervention là-dessus ? Non ? Alors je soumetts au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

7. DLH 164 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 5 logements PLUS situé 6-8 rue Varet (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Vous verrez, Monsieur le Maire, que mon intervention sera très brève. Je ne veux quand même pas passer la satisfaction - de celle de votre groupe en tout cas - de voter cette délibération qui illustre parfaitement ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire que dans toute opération de création de logements émanant d'un promoteur privé, ici c'est CORESI qui est une filiale de COGEDIM, nous demandons, nous mettons une condition qui est que ce promoteur nous attribue 5 logements pour ensuite les faire gérer par un bailleur social, il y aura donc 5 appartements sociaux qui seront gérés par la RIVP à cette adresse du 6, rue Varet. Merci.

Monsieur le Maire : C'est un projet de délibération d'ailleurs qui sera voté à l'unanimité, ce qui montre notre intérêt également pour cette démarche. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

8. DLH 178 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts de l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par Paris-Habitat - OPH en vue du financement de locaux d'activités compris dans divers programmes de l'Office.

Y a-t-il des interventions ? Madame de Clermont Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement à l'occasion de ces trois délibérations qui portent sur le logement, faire une observation sur les conditions dans lesquelles la Mairie d'arrondissement est informée des DIA, (déclarations d'intention d'aliéner). C'est un outil que la Ville utilise pour préempter un certain nombre de bâtiments qui sont mis en vente. Or, la réglementation voudrait que la Mairie d'arrondissement et son Maire soient saisis pour avis ; or, je dois avouer que, depuis le début de la mandature, cela n'a pas été le cas jusqu'il y a quelques jours enfin, suite à une intervention je crois, que vous avez faite auprès du Maire de Paris directement, les circuits « normaux » ont été rétablis ceci explique que le Maire d'arrondissement n'ait pas été saisi de l'opération de préemption du 217, rue de la Croix-Nivert, ses 600 garages, ce qui explique aussi également que l'on apprenne les choses à la lecture du Bulletin Municipal Officiel.

Je vous informe par exemple que dans le BMO du 12 septembre, nous avons ainsi appris que tout un îlot compris entre la rue du Mont Aigoual, la rue de la Montagne-de-l'Espérou, la rue du Pic de Barrette et la rue Cauchy allait être préempté par l'OPAC pour y faire du logement social puisque la Ville de Paris a décidé de déléguer son droit de préemption à l'OPAC. Je crois que pour les habitants qui prennent connaissance à la lecture du BMO de ce genre d'informations, c'est tout à fait désagréable ; le Maire n'a pas été saisi pour avis et j'ajoute, pour avoir examiné la cartographie du PLU, que nous sommes là, dans des secteurs qui ne sont absolument pas déficitaires en terme de logements sociaux, bien au contraire, et je voudrais attirer l'attention en particulier des membres de l'exécutif municipal parisien sur les risques qu'il y a à organiser une trop forte concentration de logements sociaux dans des secteurs qui sont déjà bien pourvus, ainsi que le montre la cartographie du PLU qui pourtant date de 2003 et j'imagine que les 30.000 logements sociaux réalisés sous la précédente mandature ont d'ailleurs considérablement modifié cette cartographie sur laquelle les services se reposent pour décider des secteurs qui sont déficitaires ou non. Voilà, c'est une observation. Je pense que l'on aura l'occasion de revenir sur ce débat à l'occasion de la modification du PLU puisque je crois savoir que c'est à l'ordre du jour du Conseil de Paris du mois d'octobre. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac. Oui, Madame la Première Adjointe, vous remettez en avant ce qui vous caractérise, c'est-à-dire un assez faible intérêt pour le logement social. Je suis obligé de le relever à chaque fois.

Claire de Clermont-Tonnerre : Pas pour la concentration.

Gilles Alayrac : Hélas, je suis obligé de le relever à chaque fois. Vous trouvez toujours des prétextes que je qualifierais de futiles. Je vais vous dire très clairement : l'engagement de Bertrand Delanoë est de faire du logement social en particulier dans le 15^{ème} arrondissement, et nous allons en faire par les intentions d'aliéner et par les opérations de préemption. C'est vrai que nous n'en avons pas fait suffisamment sous la mandature précédente. Il eut été souhaitable d'en faire plus dans le 15^{ème}. Hé bien, il y en aura plus cette fois-ci dans le 15^{ème} arrondissement. Donc nous aurons d'autres occasions de croiser le fer sur ce sujet, nous défendrons ces opérations dans l'ensemble du 15^{ème} arrondissement parce que là où des opportunités se présentent, il y aura effectivement des préemptions. Je voulais simplement vous dire que s'il y a intention d'aliéner, il n'y avait pas intention de la part de la Ville de Paris de court-circuiter le Maire du 15^{ème} arrondissement. J'ai appris aujourd'hui qu'il y avait un dysfonctionnement d'un système informatique qui s'appelle « ALPACA », que les choses fonctionnent aujourd'hui, mais en tout cas, soyez tranquilles, vous serez consultés sur ces opérations.

Monsieur le Maire : Je suis obligé de démentir Monsieur Alayrac sur ces deux affirmations péremptoires. D'une part, je ne saurais dire ici que nous sommes hostiles au logement social puisque depuis le début de cette mandature, nous avons voté la totalité, sans aucune exception, de tous les projets de délibération qui nous ont été soumis et avouez que nous n'avons jamais mis d'entraves à la présentation de ces dossiers, ni en Conseil d'arrondissement, ni en Conseil de Paris et je parle sous le contrôle du président du groupe UMP au Conseil de Paris, Monsieur Jean-François Lamour. Donc c'est vraiment une contre-vérité parce qu'il n'y a aucune preuve à ce sujet, bien au contraire ; s'il faut le redire je le dis de nouveau ici, en votre présence pour que chacun le sache, nous sommes favorables à la construction de logements sociaux dans le 15^{ème}. Il y a ce débat sur le financement, mais on ne va pas faire un débat sur le logement maintenant, entre construction et financement, il y a une marge et c'est ce qui constituait votre problème, notamment sous la mandature précédente. Simplement, ça n'empêche pas le Maire de Paris de respecter le droit, et je me suis permis de lui rappeler lorsqu'il m'a reçu avec d'autres Maires il y a quelques jours, c'était lundi dernier, que j'étais très étonné que le Maire d'arrondissement que je suis, mais les autres aussi, en tout cas ceux qui siègent dans l'opposition, ne soient pas consultés sur les DIA, ce qui est rendu obligatoire par la loi.

Nous ne devons pas, pour autant jouer le contrôle de légalité, rassurez-vous, mais simplement il a eu l'air, effectivement, de découvrir le problème. Simplement je pense que le fait que ces DIA n'aient jamais été soumises au Maire d'arrondissement n'est pas simplement un problème de dysfonctionnement de ALPACA, même si en plus, il peut y avoir dysfonctionnement. Il a simplement dit à son administration, en ma présence que les DIA devaient faire l'objet d'un avis, et il m'a assuré que désormais ses services le feraient. Je suis heureux qu'après que le BMO ait publié le 12 septembre cette délégation du droit de préemption de la Ville à l'OPAC, ce qui est rare d'ailleurs en plus comme procédure, le lendemain de ma rencontre avec le Maire de Paris, je recevais la DIA pour consultation.

Donc tout est rentré dans l'ordre et je me demande ce que sont devenues les DIA qui ont été décidées par le Maire de Paris ces six derniers mois, enfin depuis le mois d'avril, puisque moi je n'ai été destinataire d'aucune déclaration d'intention d'aliéner et j'espère que celles-ci augurent finalement d'une meilleure configuration du droit sur cette question.

Là il ne s'agit pas d'une mince affaire en plus. C'est quand même un coût de 46 millions d'euros pour le contribuable parisien et ça concerne 136 logements. C'est donc une énorme opération que le Maire d'arrondissement découvre dans le BMO, grâce d'ailleurs à la sagacité de sa Première

Adjointe qui est une lectrice assidue et fervente du BMO. Merci en tout cas de cette précision et nous serons maintenant attentifs à tout cela.

Nous allons voter puisqu'il n'y a pas d'autres interventions sur ce projet de délibération n° 8. Qui est pour ? C'est à l'unanimité, je le précise et je le confirme. Qui est contre ? Abstention ? Merci. Maintenant, le n°9.

9. DPE 65 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'entretien, la réparation et les améliorations localisées des ouvrages d'assainissement (7^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}).

Monsieur le Maire : Y a-t-il une intervention ? Monsieur Barrier ?

Claude Barrier : Merci. Je voudrais parler d'un très gros problème qui m'est arrivé quand je suis revenu de vacances. C'est-à-dire ...

Monsieur le Maire : Il ne fallait pas partir en vacances, c'est tout...

Claude Barrier : Il ne fallait pas partir en vacances, c'est vrai ! Tiens c'est une solution ! Donc quand je suis revenu de vacances, il s'est avéré que dans le sous-sol de mon magasin, j'ai eu 1,40 m d'eau. Pourquoi ? Parce que auparavant, on venait vérifier de temps en temps les canalisations et depuis une dizaine d'années, je n'ai plus jamais vu personne. C'était juste pour préciser ce fait. Je suis aujourd'hui très ennuyé parce que tous mes outils, tout mon atelier et surtout toute ma mémoire se trouvaient dans ce sous-sol. Merci chers collègues.

Monsieur le Maire : Alors, écoutez, nous avons saisi l'Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement qui m'a dit qu'elle allait examiner cette affaire et j'espère que les services de l'assainissement feront leur travail.

Claude Barrier : Je les vois demain, ils viennent demain réparer.

Monsieur le Maire : Quelle efficacité ! Nous allons donc procéder au vote de ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Le projet 10.

10. DEVE 68 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de signer avec le Syndic de la copropriété du boulevard Victor, le protocole d'accord relatif au financement des travaux de remise en état d'une resserre située dans l'immeuble du 3, boulevard Victor (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Interventions ? Pas d'interventions, non ? Oui, Madame Toubiana quand même qui a très envie de parler, mais elle a raison sûrement.

Marie Toubiana : Je voudrais seulement profiter de ce projet de délibération pour informer le Conseil que les jardiniers du 15^{ème} ont gagné deux prix dans le cadre du concours de décorations florales organisé par la Ville de Paris. Le Jury a primé deux jardins du 15^{ème}. Dans la catégorie des petits jardins, le square Béla-Bartok a obtenu le 3^{ème} prix. Dans la catégorie des grands jardins, le square Saint-Lambert a obtenu le 2^{ème} prix. Bravo. Monsieur le Maire, je vous propose de recevoir les équipes lauréates pour les féliciter à la Mairie.

Monsieur le Maire : Le Conseil d'arrondissement tient à exprimer ses félicitations, dans son intégralité, aux jardiniers de la Ville de Paris qui font un excellent travail dans le 15^{ème} puisqu'on en est à décerner des prix, pour avoir participé à la journée du patrimoine ce week-end, les « Journaux Officiels », rue Desaix se sont vus attribuer le label « Imprim'vert » pour leur travail. On peut aussi les féliciter. Je ne sais pas exactement ce que ça recouvre, vous rechercherez, c'est sûrement très bien. Je plaisante, mais c'est très bien. Ils en sont très fiers et ils ont raison. On vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Nous avons 13 projets de délibération concernant des subventions aux crèches. Y a-t-il des interventions ? Sur 13 projets de délibération ?

Je vais les faire adopter un par un. On verra comment. Même vote ? C'est un peu compliqué. Ça va aller vite, on dira même vote à chaque fois.

11. DFPE 24 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec la Fondation « Œuvre de la Croix Saint Simon » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la multi-structure « la Fée Tiphaine » (15^{ème}). Montant : 155.128 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

12. DFPE 73 - Signature d'une convention avec l'association « ABC Puériculture » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Arc en Ciel » (15^{ème}). Montant 57.575 euros.

Monsieur le Maire : Même Vote ? Adopté à l'unanimité.

13. DFPE 76 : Signature d'une convention avec l'association « ABC Puériculture » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Violet » (15^{ème}). Montant : 80.510 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

14. DFPE 80 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « E.C.L.O.R.E. » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (15^{ème}). Montant : 72.417 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

15. DFPE 83 - Signature d'un avenant à la convention passée avec « l'Association Familiale Notre-Dame de Nazareth » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Les Gémeaux » (15^{ème}). Montant : 25.763 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

16. DFPE 84 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la « Halte d'enfants Varet - Saint-Charles » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « La Coccinelle » (15^{ème}). Montant : 55.541 euros.

Monsieur le Maire Même vote ? Adopté à l'unanimité.

17. DEFPE 85 - Signature d'un avenant à la convention passée avec « Au rendez-vous des bout'chou » halte-crèche pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (15^{ème}). Montant : 101.194 euros.

Monsieur le Maire Même Vote ? Adopté à l'unanimité.

18. DFPE 87 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec le Centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) « La Goutte de Lait Saint-Léon » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (15^{ème}). Montant : 126.191 euros.

Monsieur le Maire : Même Vote ? Adopté à l'unanimité.

19. DFPE 89 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Calinot Singe » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (15^{ème}). Montant : 19.650 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

20. DFPE 90 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association « Croix Rouge Française » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (15^{ème}). Montant : 84.188 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

21. DFPE 150 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « APETREIMC » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Trotte-Lapins » (15^{ème}). Montant : 138.792 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

22. DFPE 201 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F. de Paris » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Necker » (15^{ème}). Montant : 48.792 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté à l'unanimité

23. DFPE 298 - Approbation et signature d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage passée avec la SEMPARISEINE (ex-SEMEA 15) pour la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut rue Lacordaire (15^{ème}) et l'aménagement dans une partie de celui-ci d'une crèche collective de 66 places.

Monsieur le Maire : Nous avons voté déjà pas mal de projets, nous avons bien avancé. Nous nous trouvons au 23, s'il vous plaît, un peu de concentration.

Je propose que nous rattachions au projet de délibération 23, (DFPE 298), le vœu 39, ne serait-ce que pour nous faire gagner du temps, parce que ça concerne justement aussi ce projet de délibération, notamment pour l'attribution de logements de fonction aux directrices de crèches.

Monsieur le Maire : Souhaitez vous vous exprimer sur ce projet de délibération ?

Françoise Malassis : Sur le projet de délibération, non.

Monsieur le Maire : Sur le projet de délibération, vous ne dites rien ? Très bien. On va donc le voter. On reprendra votre vœu après. Alors votons sur le 23. Même vote ? Adopté à l'unanimité.

39. Vœu au Maire de Paris relatif à l'obligation de résidence pour un directeur ou une directrice de crèche collective présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Françoise Malassis, Catherine Bruno, Valérie Giovannucci, Alain Destrem et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Sur le vœu, tout le monde l'a lu ? Est-ce que quelqu'un souhaite s'inscrire pour débattre de ce sujet ? Monsieur Dargent ?

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Quelques éléments de rappel par rapport au statut des logements pour les directrices de crèches. Ceux qui siégeaient dans l'ancienne mandature s'en souviennent. A partir de 2002, la Ville a voulu mettre un terme à l'habitude qui consistait à affecter, dans les crèches, un espace au logement de fonction de directeur ou de directrice pour libérer davantage de place pour accueillir davantage d'enfants. Mais les inconvénients de cette mesure qui était inspirée par les motifs que je viens de rappeler, sont apparus rapidement, puisque effectivement, il y avait eu une difficulté à trouver un directeur ou une directrice.

Donc, en 2005, une délibération du Conseil de Paris est revenue sur cette suppression en réinstituant le principe d'un logement de fonction par crèche en contrepartie de quoi la Ville demandait une astreinte au directeur. Qui dit logement de fonction, dit astreinte. Dans les crèches où il y a un logement, il n'y a pas de difficultés. S'agissant du 15^{ème}, trois crèches ont été livrées lors de la précédente mandature sans logement de fonction et la Ville s'est engagée à trouver un logement de fonction. Pour les deux crèches de l'avenue Félix Faure et du 296, rue Lecourbe, on a trouvé des logements de fonction qui ont été affectés aux directrices. S'agissant de la crèche Boucicaut, elle va être livrée à la fin de cette année et une recherche de logement pour cette échéance est en cours. Parce que ce qui était décidé en 2005, c'est, soit on trouve un logement dans le parc social de la Ville, soit il y a une indemnisation. Mais là, en l'occurrence, s'agissant de la crèche Boucicaut dont nous parlons, il est cherché une solution de logement, notamment dans le parc social de la Ville, autour, c'est ce que je voulais vous confirmer. Donc, on comprend la préoccupation, mais en l'occurrence, elle est, de notre point de vue, sans objet.

Monsieur le Maire : Madame Malassis.

Françoise Malassis : Non, non, d'abord vous parlez de deux crèches avenue Félix Faure qui ont un appartement de fonction, c'est faux. Seule, la crèche Espérance a un logement de fonction. La crèche Félix Faure, non.

Claude Dargent : Je n'ai pas parlé de logement de fonction, Madame. J'ai dit que les deux crèches, l'une avenue Félix Faure et l'autre 296, rue Lecourbe n'avaient pas de logement de fonction mais des logements ont été loués et affectés aux directrices.

Françoise Malassis : Non, non.

Claude Dargent : Ecoutez, c'est ce qu'on me dit.

Monsieur le Maire : Attendez, vous allez répondre à votre tour, Monsieur Dargent. Faites le point, Madame, sur les logements de fonction.

Françoise Malassis : Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai vu aujourd'hui la directrice de la crèche Félix Faure, elle n'a pas de proposition d'appartement qui lui a été faite et elle est prête d'ailleurs, à quitter son poste de directrice parce que ça fait un an qu'on lui promet un appartement et qu'elle est encore dans l'attente, mais il n'y a pas de proposition qui lui a été faite pour l'avenue Félix Faure. Je vous le confirme et pour le 296, rue Lecourbe, je n'ai pas du tout entendu parler, non plus, de l'attribution d'un appartement de fonction.

Nous avons dans le 15^{ème} arrondissement, d'autres établissements qui ne bénéficient pas de logement de fonction, comme la crèche de la Quintinie, la directrice en est partie d'ailleurs et a obtenu la crèche de l'Espérance où là, il y a un appartement de fonction, et nous avons les pires difficultés à trouver des directrices, pour plusieurs crèches de l'arrondissement. Pour la crèche Boucicaut d'ailleurs, la DFPE n'organise pas de jury pour la nomination d'une directrice parce qu'on n'est pas du tout sûr de lui attribuer un appartement.

Monsieur le Maire : Donc, il est dommage que sur le projet de délibération que nous venons de voter, il n'y ait pas de logement de fonction, mais Monsieur Dargent en a expliqué les raisons. J'ai rencontré Monsieur Najdovski, récemment et j'ai souhaité que les crèches qui allaient être construites, puisqu'il nous a indiqué qu'il y aurait 157 places créées pendant la première moitié de la mandature, mais enfin qui étaient déjà programmées, que l'on connaissait, Boucicaut, dont l'ouverture devait avoir lieu à la rentrée 2008 mais qui est retardée au premier trimestre, Convention / Croix-Nivert et Castagnary et que ces 2 crèches puissent bénéficier de logements de fonction puisqu'elles sont prévues en 2009 et 2010 parce que la directrice de crèche, si je puis dire, est une denrée rare et s'il n'y a pas d'appartement ou de compensation et la prime de 150 euros n'est pas suffisante, elles vont voir ailleurs, dans d'autres villes périphériques qui donnent des avantages importants. Tout ce qu'on pourra faire en ce sens, bien sûr, sera le bienvenu.

Y a-t-il d'autres interventions ? Ce vœu, me semble t-il, est quand même intéressant puisqu'il permettrait aux directrices de crèches, c'est une demande qui nous est remontée lors des rencontres que nous avons avec les directrices, de permettre de résoudre ces problèmes de logement. Ensuite il faudra bien sûr créer davantage de places de crèches puisque nous avons demandé 500 places de crèches pour le 15^{ème}.

On sait bien que là-dedans, l'offre n'arrive jamais à rattraper la demande, mais c'est vrai qu'il faudra que la Ville augmente un peu ses objectifs de façon à permettre, même si des efforts importants ont été faits ces dernières années, de résoudre ce problème majeur pour environ un millier de familles dans notre arrondissement qui ne trouvent pas de places de crèches. Qui vote ? Monsieur Dargent ?

Claude Dargent : Je partage effectivement l'objectif et nous sommes conscients du fond du problème. En même temps, le Conseil de Paris a voté, en 2005, une délibération qui institue que les Directeurs ou les Directrices de crèches sont prioritaires dans le parc social de la Ville, donc le vœu qu'on se propose de voter là me semble un peu sans objet par rapport à cette première délibération votée en 2005.

Monsieur le Maire : Nous, nous considérons qu'il ne l'est pas et qu'il est un rappel utile pour l'administration qui, pour des raisons d'ailleurs que je ne qualifie pas, n'arrive pas aujourd'hui à mettre en œuvre.

Françoise Malassis : Personne ne trouvera un appartement pour 150 euros par mois. Il y a une grande différence entre les directrices qui sont logées et les directrices à qui l'on propose des appartements dans le parc social. Pourrez-vous m'assurer qu'elles auront un appartement pour 150 euros par mois !

Monsieur le Maire Est-ce que l'appartement en question sera pris en charge ou pas par l'administration ? Il y a des incertitudes. Le mieux est de voter ce vœu pour avoir des réponses. Sur le contingent du Maire du 15^{ème} en plus ? Je veux bien qu'on relogé beaucoup, et on fait beaucoup pour les fonctionnaires municipaux sur le contingent du Maire du 15^{ème}, mais on ne peut pas se substituer totalement à la Mairie de Paris quand même ! Là, c'est quand même assez inquiétant. Je demande qu'on vote ce vœu et c'est d'autant plus important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote le groupe la Gauche. Merci Madame.

24. DFPE 317 - Signature d'une convention passée avec la fondation « Œuvre de la Croix Saint-Simon » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche familiale « Beaugrenelle » (15^{ème}). Montant : 229.450 euros.

Monsieur le Maire : C'est une subvention n'est-ce pas ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

25. DFPE 331 - Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 19, rue Charles Lecocq (15^{ème}). Montant : 5.011.954 euros.

Monsieur le Maire : Madame Malassis.

Françoise Malassis : Ce projet de délibération est relatif à la signature d'un marché pour l'exploitation d'un établissement d'accueil, c'est-à-dire que la Ville de Paris s'est désengagée de la gestion de cette crèche en 2006 en la confiant à une société après un marché de prestations de

services. Le marché public de service portant sur l'exploitation arrive à son terme le 31 octobre, il est donc nécessaire de le renouveler.

Après la procédure publiée au Bulletin Municipal, la société People and Baby a donc obtenu le marché à l'issue de l'analyse de 6 sociétés. Les résultats de la société People and Baby sont satisfaisants, sauf que la directrice de la crèche Charles Lecocq que j'ai eue au téléphone aujourd'hui n'a été informée de cette modification qu'à midi. Elle ne sait pas du tout dans quelles conditions le personnel sera traité, et si les conditions dans lesquelles elle travaillait jusqu'aujourd'hui seront respectées. Elle est très inquiète et elle est surtout un peu amère de ne pas avoir été avertie plus tôt de cette modification qu'elle a apprise, comme je vous le disais tout à l'heure, aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Bien écoutez, c'est une situation quand même pas très acceptable, mais qu'est-ce que vous suggérez ?

Françoise Malassis : Je suggère que nous votions cette délibération, sinon je ne vois pas comment la crèche pourra fonctionner.

Monsieur le Maire : Y a-t-il une intervention à faire auprès de la DFPE de votre part ?

Françoise Malassis : Je vais me renseigner auprès de la DFPE, tout à fait.

Monsieur le Maire : Je soumetts au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté, Merci.

26. - DVPI 40 - Subventions à neuf associations dans le cadre du plan d'accompagnement social en direction des résidents de foyers de travailleurs migrants parisiens. Montant : 76.500 euros.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

27 - DDATC 67 - Signature d'une convention avec l' « Association Aurore » (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.000 euros.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

28. DDATC 113 - Subvention Fonds du Maire à l'association « Association pour le Couple et l'Enfant à Paris » du 15^{ème}. Montant : 3.000 euros.

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac veut s'exprimer sur le 28, très rapidement bien sûr ?

Sylvie Ceyrac : Très rapidement. Je voudrais simplement avoir quelques précisions parce que je ne comprends pas très bien cette subvention. Association pour le Couple et l'Enfant à Paris 15^{ème} est une association qui marche bien et qui mérite effectivement d'être aidée.

Simplement je vois une subvention d'un montant de 3.000 euros sur les fonds du Maire (de la mandature précédente), et je vois un délibéré d'un montant de 6.000 euros. Donc, je ne sais pas bien. Je tenais à exprimer quelques réserves.

Monsieur le Maire : Alors, il y a une erreur, sûrement.

Sylvie Ceyrac : Alors j'espère que pour l'association, c'est 6.000 euros, mais.....

Monsieur le Maire : Alors vous voulez voter 3.000 ou 6.000 ?

Sylvie Ceyrac : Je crois que cette association, enfin, je suis sûre même, que cette association a demandé déjà, depuis deux ans, une subvention qui lui avait été accordée sur les fonds du Maire mais qui avait été perdue dans les méandres et les dédales des demandes de subventions à la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Attendez, je vois que le montant de la subvention proposée est de 3.000 euros. Je pense que c'est 3.000, donc on délibère.

Sylvie Ceyrac : Parce que dans le délibéré, « c'est une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros qui est attribuée à l'association » Il faut peut-être faire vérifier quelque chose.

Monsieur le Maire : Votons sous réserve de vérifications avec l'administration et puis on rectifie ça pour le vote en Conseil de Paris. On verra si c'est 3.000 ou 6.000 euros en fonction de l'étude du dossier qui a été faite par la DDATC.

Merci d'avoir remarqué cette erreur. On rétablira en Conseil de Paris. Je fais voter quand même. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

29. DDATC. 69 - Subvention à l'association « Blomet Paradiso » (15^{ème}). Montant : 3.500 euros.

Monsieur le Maire : Y a-t-il une intervention ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

30. DAC 160 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15^{ème}), pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement. Montant 450.000 euros et signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement. Montant : 20.000 euros.

Monsieur le Maire : Le 30, y a-t-il une intervention ? Madame Fonlladosa ?

Ghislène Fonlladosa : Oui, Monsieur le Maire. Il nous est donc demandé de délibérer sur une autorisation donnée au Maire de Paris pour signer avec l'association du Théâtre Silvia Monfort, un avenant à la convention de fonctionnement pour 2008, donc le solde de 450.000 Euros. Je vous invite bien sûr à voter favorablement pour que le Maire de Paris signe cet avenant.

La qualité de la programmation, la bonne tenue de la fréquentation, la place extrêmement importante et appréciée pour l'animation culturelle, de notre arrondissement, notamment vis-à-vis du jeune public, les actions très réussies avec les associations de handicapés, l'action menée en partenariat entre Silvia Monfort et le collège Modigliani sont autant de réussites qui marquent le dynamisme et le bon travail de l'équipe du Monfort. Je regrette toutefois que le Maire de Paris n'ait pas, en 2008, accordé une augmentation de cette subvention annuelle.

L'an dernier, la subvention avait été augmentée de 50.000 Euros, compte tenu des grandes difficultés dans lesquelles se trouvait le Silvia Monfort. Bien entendu, sans augmentation en 2008, la situation restera très difficile, et le théâtre Silvia Monfort aura sans doute de grandes difficultés pour boucler son année 2008. Je tenais, mes chers collègues, à ce que vous soyez informés de ces difficultés.

Je voudrais, Monsieur le Maire, et chers collègues, revenir aussi sur un problème récurrent. La composition du Conseil d'Administration du théâtre Silvia Monfort. Le Maire du 15^{ème} n'est toujours pas associé à ce Conseil d'Administration où siègent Madame Hidalgo et Monsieur Dargent, au titre du Conseil de Paris. Le Conseil d'Administration peut être composé de 10 personnes qualifiées. Au Conseil d'Administration renouvelé ces derniers mois, on en dénombre 9. L'absence du maire du 15^{ème} est d'autant plus regrettable que j'ai noté la nomination de Madame Jacqueline Zanin-Victor qui fut, jusqu'en mars 2008, adjoint de la Culture à la Mairie du 13^{ème}, d'ailleurs, dans les documents qui nous ont été donnés, il n'y a pas le renouvellement du Conseil puisque c'est maintenant Bernard Latarjet qui est Président de ce Conseil, il y a quelques autres modifications que je vous donnerai si vous le souhaitez. Il y a 9 places occupées, et je regrette l'absence, dans cette instance, du Maire du 15^{ème} arrondissement. Je souhaiterais, Monsieur le Maire, je sais que vous devez voir Monsieur Christophe Girard dans les prochains jours à l'occasion du Conseil de Paris, je souhaiterais que vous lui posiez cette question, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : Oui, d'autant plus que je vais être bon garçon et ouvrir ici toutes les commissions à l'opposition, sans exception, mais que, en contrepartie, quand même, sur un théâtre d'arrondissement, le Maire d'arrondissement soit représenté ou présent ne me semble pas une demande excessive. Don, j'en ferai la demande effectivement à Monsieur Girard dont je comprendrais mal qu'il la refuse. Monsieur Dargent qui, lui, a la chance de siéger dans ce Conseil d'Administration, va peut-être nous répondre.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. C'est un peu un marronnier quand même de cette assemblée, je m'en excuse pour les collègues qui étaient là dans l'ancienne mandature. Donc il ne s'agit pas, Monsieur le Maire d'un théâtre d'arrondissement, à la différence de ceux qui existent dans le 13^{ème} arrondissement, dans le 14^{ème}, etc.... Mais à chaque fois, Madame Macé de Lepinay se met à s'énerver quand j'évoque cet épisode. Donc, Madame Macé de Lepinay vous me répondrez, si vous le jugez utile, tout à l'heure, mais ce que je fais, c'est simplement un point d'histoire. Cette scène était classée d'ailleurs comme une scène nationale, là aussi Madame Macé de Lepinay d'habitude intervient pour dire mais non, mais non, mais elle a tort, c'était une scène nationale qui, à ce titre, bénéficiait d'une subvention d'Etat, de ce point de vue là qu'un gouvernement de droite, un beau matin, a décidé d'interrompre. Donc voyez qu'on est très loin d'un théâtre d'arrondissement.

Monsieur le Maire : On est très loin de notre sujet surtout !

Claude Dargent : Non, évidemment pas, Monsieur le Maire. On est en train de parler du théâtre Silvia Monfort, de son équilibre budgétaire. Tout cela est lié et en l'occurrence. Il s'agit d'une scène nationale qui se matérialise par le fait qu'elle a une jauge qui est hors de proportion avec tout ce que sont les autres théâtres d'arrondissement, ce qui explique assez largement ces problèmes d'équilibre financier qui sont aussi récurrents parce que une salle d'une telle taille, c'est très difficile à remplir. Ces éléments expliquent à la fois les difficultés financières récurrentes de cet établissement mais que la Ville de Paris a beaucoup soutenu et qu'elle continue de soutenir très largement, c'est le premier point et ça explique d'autre part également la composition de son Conseil d'Administration puisque il ne s'agit pas d'un Conseil d'un théâtre d'arrondissement, il s'agit d'un théâtre de la Ville et c'est à ce titre qu'il n'y a, dans ce théâtre, que des représentants du Conseil de Paris et pas le Maire d'arrondissement. Tout cela est lié.

Monsieur le Maire : Je pense que Monsieur Dargent n'aura convaincu personne avec sa démonstration parce que si le Conseil de Paris, où une majorité de gauche siège actuellement, avait voulu faire preuve justement, d'ouverture d'esprit, de son caractère transparent et démocratique, il aurait très bien pu désigner parmi les 10 personnes qui siègent au Conseil, un représentant du Maire du 15^{ème} ou le Maire du 15^{ème} lui-même.

Claude Dargent : C'est comme 1 page sur 4 dans le journal municipal.

Monsieur le Maire : Non, non c'est comme l'ensemble des commissions. Mais, Monsieur Dargent, vous oubliez les très nombreuses commissions d'attribution de crèches, de logements, dans lesquelles vous siégez. Alors Madame Hélène Macé de Lepinay qui a été mise en cause va sans doute s'exprimer.

Hélène Macé de Lepinay : Monsieur le Maire, je ne veux pas rallonger ce Conseil. Monsieur Dargent persiste à dire que c'est une scène nationale, c'est absolument absurde. Ce théâtre a été ouvert bien après la mort de Silvia Monfort, il n'y a aucun lien direct entre le nom du théâtre et Silvia Monfort, ça n'a jamais été une scène nationale, jamais de la vie ! C'est un théâtre qui a été construit par la Mairie de Paris, il n'a jamais été question que ce soit une scène nationale, Monsieur Dargent. Je vous ferai un petit historique écrit parce que l'on perdrait beaucoup de temps à le faire ici. A chaque fois, vous répétez les mêmes bêtises, ça n'a jamais été une scène nationale, Monsieur Dargent, ça a toujours été un théâtre d'arrondissement, construit par la Mairie de Paris, pour les Parisiens et particulièrement, pour les habitants du 15^{ème} arrondissement. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, il me semble que ce théâtre est dans le 15^{ème}, mais oui !

Claude Dargent : Personne ne vous le contestera.

Monsieur le Maire : Merci en tout cas, de me donner acte de cette observation et il concerne beaucoup les habitants du 15^{ème} et d'ailleurs je tiens à féliciter son Directeur, Monsieur Santon, qui fait un excellent travail et qui, c'est vrai, connaît des difficultés pour remplir un théâtre qui est le plus grand de tous ceux qui existent, avec ses 450 places.

Monsieur Dargent, Monsieur Alayrac, mais rapidement, parce que vous vous êtes déjà exprimé. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, je me suis exprimé, mais entre temps, j'ai appris que je disais une bêtise, alors il faudra que Madame Macé de Lepinay, qui, elle, ne dit pas de bêtise nous explique pourquoi un théâtre d'arrondissement, pendant de nombreuses années, a bénéficié d'une subvention d'Etat. J'attends cela dans sa note.

Monsieur le Maire : Vous réglerez ça sur le pré peut-être. Visiblement, on n'arrivera pas à vous mettre d'accord et je vais passer la parole à Monsieur Alayrac alors.

Gilles Alayrac : Oui, Monsieur le Maire, simplement, vous dites que ce théâtre rencontre des difficultés, je dirais pour ma part, rencontre de sérieuses difficultés. Claude Dargent qui pourrait en parler plus longuement que moi, connaît la situation budgétaire de ce théâtre. La Ville de Paris pourvoit je dirais très largement autant qu'elle le peut à ces demandes, 900.000 Euros par an, c'est tout à fait considérable. Mais quand on voit effectivement un autre chiffre qui est le taux de fréquentation, 49%, c'est quelque chose qui nous laisse songeur et il faudra sans doute avoir un jour un débat soit sur la jauge, soit sur la programmation, mais un débat sur ce théâtre parce que une fréquentation de 49%, c'est quelque chose qui ne va pas.

Monsieur le Maire : Moi j'ai l'impression que Monsieur Alayrac et Monsieur Dargent peut-être, surtout Monsieur Alayrac par cette déclaration, montre son intention de continuer à étrangler ce théâtre parce que les subventions sont en diminution, on a un taux de remplissage qui n'est pas forcément inférieur aux autres théâtres de ce type et surtout, et Monsieur Dargent a eu raison de le souligner parce que c'est quand même ça, le phénomène majeur, avec 450 places et avec des insuffisances budgétaires qui amènent ce théâtre à fonctionner dans de très grandes difficultés. Il y a d'ailleurs eu des mouvements de protestations, des mouvements de grève des personnels qui commencent à connaître de sérieuses difficultés.

Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Je voulais rajouter que le théâtre Silvia Monfort est un théâtre qui fait le plus d'efforts et depuis longtemps pour les jeunes et faire un effort pour les jeunes, ça veut dire qu'on fait des places pas chères, et quand on fait des places pas chères, il faut de toute façon payer les artistes au même prix que quand on fait des places pour les gens qui peuvent payer les places au tarif normal, on perd de l'argent. Donc l'effort que fait le théâtre, et si vous alliez au théâtre fréquemment, notamment quand les jeunes sont là pour le théâtre en Anglais ou tous les théâtres qui font partie du répertoire qui est étudié dans les collèges et lycées, vous verriez qu'il y a énormément de jeunes, donc faire des places pas chères, ça veut dire que le théâtre Silvia Monfort qui fait cet effort n'est pas récompensé par la Ville de Paris pour que les jeunes puissent aller au théâtre dans leur arrondissement. Donc, je trouve qu'il y a quand même pas mal de mauvaise volonté à dire que le théâtre Silvia Monfort perd de l'argent et qu'il fait une mauvaise programmation. C'est faux, ce n'est pas une mauvaise programmation, c'est une très bonne programmation pour les jeunes, d'ailleurs c'est un des axes que Monsieur Christophe Girard a donné dans le développement de la politique du théâtre dans les arrondissements. Je ne vois pas comment le théâtre Silvia Monfort va faire plus compte tenu de ce qu'il fait actuellement pour les jeunes en matière de tarification et de programmation.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Destrem.

Alain DESTREM : Monsieur le Maire. Heureusement que Monsieur Dargent n'est pas l'adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture, parce que franchement alors là, je crois que ça poserait de graves problèmes. Quand on est en train d'expliquer que tout simplement il faut bien regarder, et

c'est très important, le niveau de la jauge, le niveau des subventions, parce que c'est à ce titre là que l'on va développer la culture dans l'arrondissement ou dans Paris, c'est un scandale ! Monsieur Dargent, au cas où vous ne le sauriez pas, la plus grosse subvention de la Ville, la première avant le P.S.G, c'est le Châtelet : 22 Millions d'Euros ! Alors, il faut le fermer le Châtelet ! Qu'est-ce que ça veut dire que l'on donne 22 Millions d'Euros au Châtelet et on se pose des questions sur la programmation du théâtre Silvia Monfort, mais c'est comme si vous étiez en train de juguler le développement de la culture et la liberté d'expression, c'est incroyable d'entendre ça et j'espère bien que vous allez retirer ces propos ou tout au moins que je les ai mal compris, parce que franchement, c'est inadmissible :

La deuxième des choses qui est totalement inadmissible, c'est l'argumentaire que vous avez pris pour expliquer, d'ailleurs vous ne l'avez pas expliqué, pourquoi le Maire du 15^{ème} n'était pas un des membres, ça veut donc dire qu'il est moins intelligent que l' élu du 13^{ème} arrondissement du parti socialiste ! Ça veut dire qu'il est moins intelligent que, je ne sais pas quel élu du Conseil de Paris qui est membre de la majorité ? Il faut obligatoirement que dans un arrondissement, il y ait le Maire ou son représentant, parce que sans cela ce serait la preuve que la Mairie Centrale et donc, Bertrand Delanoë et ses amis, ont le plus profond mépris pour les Maires d'arrondissement et leur majorité.

Monsieur le Maire : On le savait, ça ! Nous allons passer au vote pour cette subvention. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Voté.

31. SG 103 - Signature d'une convention avec la SARL Cinéma Saint-Lambert (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention, au titre de la politique de programmation effectuée tout au long de l'année. Montant : 10.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

32. XV/2008/137 - Mise à disposition de l'Association « La Pasteurale » d'un studio de répétition du conservatoire municipal sis 41, rue Bargue (15^{ème}) et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement de signer la convention d'occupation correspondante

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Claude Dargent : Oui, et sur une délibération qui n'est pas une délibération municipale mais qui est une délibération du 15^{ème} arrondissement. Alors c'est une procédure qui est relativement peu usitée Monsieur le Maire, donc on aurait voulu avoir quelques indications complémentaires sur cette procédure qui vise à faire une délibération d'arrondissement sur une mise à disposition dont par ailleurs l'objectif peut paraître justifié, c'est une deuxième question.

Monsieur le Maire : Madame FONLLADOSA.

Ghislène Fonlladosa : Je n'ai rien à dire, je pensais que c'était possible, je ne sais pas, je crois qu'on en avait déjà voté dans le passé, pour d'autres associations.

Monsieur le Maire : Absolument, nous avons voté ce genre de délibérations déjà, m'indique t-on, et notamment avec les observations de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris qui fixe les tarifs, etc... de tout ceci. D'ailleurs, il y a une convention.

Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Sur un autre point de ce projet, la question qui se pose est de savoir s'il n'y a pas une petite contradiction entre ce que vous disiez au moment des élections municipales, à savoir que le Conservatoire Municipal était trop petit et qu'il fallait en ouvrir un autre, et aujourd'hui, la proposition que vous nous faites de passer une convention avec une association qui va ouvrir un studio de répétition à l'intérieur de ces mêmes murs.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : C'est dans les créneaux où il n'y a pas d'élèves. Alors peut-être à 21h00 ou le dimanche après-midi, etc... On ne remplace pas des cours par une mise à disposition payante, avec de l'argent qui rentrera dans les caisses de la Mairie de Paris à la place de recevoir des élèves. Ça n'a strictement rien à voir, c'est strictement sur des créneaux où les salles ne sont pas utilisées ; pas du tout dans le créneau des heures de cours.

Monsieur le Maire : D'une part, ça se pratique évidemment dans tous les conservatoires, c'est assez classique, deuxièmement, quand on lit le projet de délibération, on voit qu'il s'agit de 35 jeudis durant l'année scolaire, de 12h00 à 14h00, c'est-à-dire à un moment où ils ne sont pas occupés. Monsieur Mouricou, la-dessus ?

Philippe Mouricou : La même observation. Effectivement j'avais une interrogation vis-à-vis des propos de Madame Fonlladosa qui nous expliquait que c'était à partir de 21h00.

Ghislène Fonlladosa : Pour certaines associations, il y en a qui demandent après 21h00. C'est le Directeur du Conservatoire qui gère, je peux vous garantir qu'il ne donne pas ses salles pour arrêter des heures de cours.

Monsieur le Maire : Ça me paraît de bonne gestion que d'utiliser des créneaux qui ne sont pas occupés pour les louer à des associations diverses et variées.

Ghislène Fonlladosa : Il y en a très peu d'ailleurs, je vous signale.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : J'avais une question par rapport à cette délibération sur la convention d'occupation temporaire du domaine public qui est annexée à la délibération. Elle est complètement vierge, c'est un modèle de la Mairie de Paris. Je voudrais savoir quel en était l'objet et si c'était pour la remplir avec l'association en question, si tel était le cas, pourquoi ne l'avions-nous pas déjà pré-remplie

Monsieur le Maire : Oui, cette convention est la convention type de la Mairie de Paris. Cette délibération a pour objet de m'autoriser à signer cette convention effectivement qui sera remplie pour que je la signe évidemment, dans les conditions qui sont celles de la délibération du Conseil de Paris qui m'y autorise, qui est la délibération « l'attribution des salles sera décidée sur proposition du Directeur du Conservatoire, par le Conseil d'arrondissement » ce qui est inscrit

dans la convention. Donc cette salle sera louée, comme cette délibération, dans son article 5 qui est une délibération du Conseil de Paris qui permet l'attribution de salles par le Conseil d'arrondissement et qui est une délibération du 28 septembre 2006, Monsieur Christophe Girard, rapporteur. La convention sera évidemment remplie dans ce sens, si vous m'autorisez, bien sûr, à la signer.

Monsieur le Maire : On va peut-être passer à autre chose, Monsieur Baghdad, pour la dernière fois.

José Baghdad : C'est donc une convention entre vous et l'association la Pasteurale ? Parce que vous nous avez dit qu'il y avait plusieurs associations. Cette délibération c'est pour une association.

Monsieur le Maire : Oui, il n'y en a qu'une, bien sûr, c'est la Pasteurale, sur proposition du Directeur du Conservatoire, je serai amené à signer la convention.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

33. DJS 29 - Signature d'une convention avec l'association « L'Office du Mouvement Sportif » (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention. Montant 22.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

34. DJS 81 - Subventions à douze associations du 15^{ème} arrondissement. Montant : 15.350 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté.

35. DJS 123 - Signature d'une convention avec l'association « Rugby Club Paris 15 » (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, une précision. Pas sur le projet de délibération, mais sur l'attachement que nous avons tous à fournir à ce club du 15^{ème}, particulièrement important, son autre outil de travail, outre son budget de fonctionnement, c'est bien sûr son terrain qui est dans un état déplorable à compter du milieu de la saison et pour lequel nous souhaitons tous, le plus vite possible, sa réfection en matière synthétique.

Monsieur le Maire : Oui, j'ai d'ailleurs demandé, lors de l'examen du budget supplémentaire 2008 que l'on puisse refaire un terrain en synthétique de football et le terrain d'honneur de rugby à Suzanne Lenglen et il a été décidé par la Ville, qui l'a accepté, d'investir 1,5 millions d'euros pour un terrain de foot. C'est vrai qu'on a eu un peu de difficulté à faire passer ce message ; un terrain de foot plus le terrain d'honneur. Les études sont lancées et la réalisation normalement, de ces deux terrains, interviendra l'été prochain. Informations dont je dispose mais qui doivent être confirmées demain à la réunion sur les investissements localisés.

Jérôme Loriau : Nous espérons que ce budget d'1,5 million d'euros permettra de refaire le plus grand nombre de terrains possibles, on va dire, et en tout cas, celui de rugby en priorité.

Monsieur le Maire : Alors, on le vote. Même vote ? Adopté.

36. DJS 299 - Subventions à douze associations du 15^{ème} arrondissement. Montant : 11.620 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté.

37. DJS 300 - Subventions à sept associations du 15^{ème} arrondissement. Montant : 5.850 euros.

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté.

38. DJS 347 - Approbation de la « convention type » pour la labellisation « Point Cyb - Espaces Jeunes Numérique » d'une Antenne Jeunes et signature des conventions portant l'attribution du label « Point Cyb - Espaces Jeunes Numérique » aux Antennes Jeunes Label « Point Information Jeunesse ».

Monsieur le Maire : Même vote ? Adopté.

Ensuite, nous avons terminé, grâce à cette nouvelle procédure qui est extrêmement intéressante, dont je sens que nous allons faire un grand usage, nous arrivons au **vœu 39**. Non, il y a encore autre chose ? Laissez-moi finir ma phrase quand même. Vous me coupez mes effets. Je voulais dire qu'il avait été déjà examiné. Le vœu 40 en revanche. Si, il a été examiné ou pas ? Je plaisante !

40 - Vœu au Maire de Paris relatif à l'affectation d'un poste d'animateur jeunesse à la mairie du 15^{ème} présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jérôme Loriau, Jean-Baptiste Menguy, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Très brièvement. Vous l'avez tous bien sûr lu. Aujourd'hui, les conseils de la Jeunesse et le Conseil parisien de la jeunesse ont, au cours de la précédente mandature, tous, et sans aucune considération polémique, rencontré des difficultés et c'est vrai à Paris comme c'est vrai dans beaucoup de villes de province, quelle que soit leur taille, aujourd'hui la réalité des conseils de la jeunesse d'arrondissement c'est environ 150 jeunes seulement inscrits dans tout Paris et actifs sur tout Paris et pour le Conseil Parisien de la Jeunesse, moins de 50 jeunes actifs. Nous souhaitons bien sûr, que dans le 15^{ème} tous les efforts soient faits pour qu'un conseil de jeunesse d'arrondissement soit créé très rapidement, mais pour cela, il faut un minimum de moyens et notamment un animateur puisque c'est dans ces postes-là que les moyens de réussite ont été démontrés dans les conseils de la jeunesse d'arrondissement qui fonctionnent le mieux.

Au cours de la mandature précédente, le 15^{ème} n'était pas doté d'un poste d'animateur, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, et donc nous souhaitons, pour pouvoir démarrer très rapidement, qu'un emploi de ce type soit affecté au 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : On n'a pas tout à fait observé le règlement intérieur puisque c'était l'intervention de Monsieur Mouricou qui devait précéder votre réponse. Vous aurez peut-être l'occasion d'y répondre. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Ce n'est pas très grave puisque je prévoyais de dire que j'étais d'accord avec une grande partie des propos qu'avait tenus mon collègue Jérôme Loriau puisque les conseils de la jeunesse sont effectivement des instances extrêmement intéressantes du point de vue de la démocratie locale et participative, comme le CICA d'ailleurs. Donc sous réserve des prochains arbitrages budgétaires, et conformément aux engagements de Bruno Julliard avec les Adjointes jeunesse des mairies d'arrondissement, on se dirige vers une augmentation des postes sur ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu. Permettez-moi tout de même de suggérer un amendement sur la première ligne, un amendement qui a une vocation presque cosmétique, « le Maire du 15^{ème} s'est fixé comme objectif de renforcer la vie démocratique de notre arrondissement », je pense que c'est une préoccupation qui est partagée par l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement. Je propose donc qu'on remplace cette phrase par « Le Conseil d'arrondissement s'est fixé comme objectif de renforcer la vie démocratique de notre arrondissement ».

Monsieur le Maire : Moi, ça ne me pose pas de problème. Maintenant, si l'auteur du vœu... Bon très bien, amendement.

On va voter d'abord l'amendement : Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Qui est pour le vœu ainsi amendé ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

41. - Vœu au Maire du 15^{ème} relatif au dispositif « Paris Jeunes Vacances » déposé par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico, Philippe Mouricou.

Monsieur le Maire : Qui commence ? C'est celui qui présente le vœu, ou ce sont les inscrits ? L'Adjoint répond, c'est ça après, vous avez du temps pour répondre.

Jérôme Loriau : Oui, Monsieur le Maire, je suis un peu embarrassé avec ce vœu qui, à mon sens, est un vœu sans objet. Je sais qu'il y a beaucoup de signataires dans ce vœu et il y a même des gens que je n'ai jamais eu le plaisir de voir siéger au Conseil d'arrondissement, fermer la parenthèse, mais en tout cas il y a Philippe Mouricou et celui-ci a participé à notre commission de travail et à la commission d'attribution des Paris Jeunes Vacances. Sur l'essentiel du vœu, des engagements très fermes ont été pris de ma part et je suis sûr qu'il considère que dans la mesure où ces engagements ont été pris en commission, ils seront bien sûr tenus. C'est-à-dire que le grand nombre de chèques vacances qui ont été distribués n'est pas pour nous une limite et je l'avais dit aussi à Madame Bessis qui était en commission, nous ne nous en tiendrons pas au 89 chéquiers que nous vous proposons.

Nous allons essayer de mettre en place tous les moyens de dépasser ce chiffre de 89 chéquiers puisque, comme vous le savez, les chéquiers non distribués dans les autres arrondissements de Paris peuvent être mis à disposition des arrondissements qui le souhaitent.

Par ailleurs, bien sûr, notre volonté de communication sur le « Paris Jeunes Vacances » s'est déjà traduite par un grand succès de la mise à disposition en Mairie. Vous nous dites que 83% des dossiers émanaient de la Mairie et donc, c'est pour nous un succès. Nous allons amplifier ces moyens de communication. Pour ce qui est de l'antenne jeunes et des foyers de travailleurs, nous en avons un peu moins la maîtrise ; donc là-dessus, il nous est très difficile de nous engager. Puis, sur l'engagement de tenir de manière certaine deux commissions par an, cela faisait aussi partie des choses sur lesquelles nous étions fermement engagés.

Je ne vois pas tellement l'objet de ce vœu, les engagements sont pris. Ce n'est pas parce qu'ils sont pris en commission qu'ils ont moins de valeur que s'ils sont pris devant le Conseil d'arrondissement. Je pense que l'on travaille en bonne intelligence : élus de la majorité et de l'opposition, dès lors que l'on siège à la même commission. Je proposerais, ayant pris tous ces engagements et ayant renouvelé tous ces engagements une nouvelle fois devant le Conseil d'arrondissement, que nos collègues retirent leur vœu.

Monsieur le Maire : Est-ce que Monsieur Mouricou a été convaincu par l'Adjoint avec lequel il siège régulièrement ?

Philippe Mouricou : Je le dis sans aucune volonté de polémique d'ailleurs puisque cette commission s'est très bien passée. Elle a eu lieu le 9 septembre dernier, elle devait avoir lieu avant les vacances. La raison pour laquelle j'ai mis ce vœu à l'ordre du jour, c'est simplement parce que, comme vous le savez, il y a eu un certain nombre de jeunes, notamment 3 jeunes, c'est pour l'anecdote, qui avaient présenté leur vœu par l'intermédiaire de TVAS 15 pour partir en Espagne et qui avaient été embêtés parce que notre commission s'étant tenue après, ils ont eu des problèmes dans le déroulement de leur séjour. Donc c'est simplement l'occasion de donner une plus large audience aux engagements et aux décisions qui avaient été pris de façon collégiale dans cette commission, notamment vis-à-vis de l'extérieur, des bénéficiaires potentiels qui pourront voir que la Mairie du 15^{ème} arrondissement a pris les mesures nécessaires pour que les petits incidents de parcours qu'on a pu avoir, ne se reproduisent pas à l'avenir. C'était juste cela

Donc on maintient le vœu.

Monsieur le Maire : Alors Monsieur l'Adjoint ?

Jérôme Loriau : Moi personnellement je m'abstiendrai sur ce vœu dans la mesure où mes engagements, enfin on a tous pris des engagements, nous allons nous y tenir et je ne vois pas l'objet de ce vœu.

Monsieur le Maire : Abstention ou non participation au vote ?

Jérôme Loriau : Non participation au vote.

Monsieur le Maire : L'Adjoint préconise de ne pas participer au vote. Donc je précise la position de l'Adjoint après ce débat qui consiste à ne pas voter, donc il y a là NPPV qui est demandé par l'Adjoint.

Voilà je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Ne prend pas part au vote ?. Le vœu est adopté.

Monsieur le Maire : Maintenant, nous arrivons à des réponses au Maire de Paris aux vœux.

Je pense que ce sont des réponses que vous avez eues dans vos dossiers. Sous la mandature précédente, même si je ne m'y réfère pas systématiquement, les réponses étaient sans débat, sans discussion. Chacun aura son appréciation personnelle sur la nature des réponses transmises sur les trois vœux.

42. Réponse au vœu n°15 2008 48 relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15^{ème}.

43. Réponse au vœu n°15 2008 47 relatif à l'aménagement de la place Charles Michels.

44. Réponse au vœu n°15 2008 70 relatif au maintien de la desserte du quartier dit des Frères Voisin par le bus 39.

Vous avez cela dans vos dossiers, on ne va pas relancer le débat.

On arrive à la question au Maire du 15^{ème}.

45. Question à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement, posée par les élu(e)s du groupe La Gauche, concernant une demande d'explication sur un contentieux électoral relatif aux élections municipales de mars 2008.

Monsieur le Maire : Donc, je vais répondre puisqu'il est vrai qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Paris par la liste « renouvellement et proximité à droite » tendant à l'annulation des élections municipales dans le 15^{ème}.

Comme chacun sait, les débats devant le Tribunal Administratif ayant lieu en audience publique, tous ceux qui s'intéressaient à ce sujet, c'est visiblement le cas du groupe La Gauche, pouvaient, s'ils l'estimaient utile, assister à l'audience qui s'est tenue le 17 septembre dernier, ce qui était d'ailleurs annoncé à l'ensemble des élus, pour entendre les observations orales des partis et les conclusions du Commissaire du Gouvernement.

La seule information que je suis en mesure de vous communiquer aujourd'hui et que la presse a d'ailleurs évoquée dès le lendemain dans un article du Parisien, c'est que le Commissaire du Gouvernement, qui je le précise ne représente pas le Gouvernement mais est une autorité indépendante malgré sa dénomination, a proposé au Tribunal le rejet de la demande. Donc, dans l'attente du jugement, qui sera communiqué bien sûr en ce Conseil dès qu'il sera connu dans

quelques semaines, je pense que, à la fois la séparation des pouvoirs, le respect dû aux tribunaux, empêchent, interdisent, que l'on commente décisions ou débats d'audience. En tout cas c'est un principe de notre République. Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet.

Y a-t-il une réponse de Monsieur Alayrac ? Oui.

Gilles Alayrac : Monsieur le Maire, pour répondre, vous conviendrez que l'intérêt de notre groupe sur ce débat, je dirais presque interne à la droite, a été très discret puisque pendant les six derniers mois qui se sont écoulés, nous n'avons jamais porté dans le débat public ce contentieux mais nous avons cru nécessaire de le faire ce soir parce que c'est vrai que nous sommes, en quelque sorte, pris à témoin de façon régulière en recevant des échanges de mémoires, peu amènes d'ailleurs, dans nos boîtes aux lettres. Le flux ne s'est pas tari cet été. Comme quoi les avocats travaillent au mois de juillet et au mois d'août. Vous m'accorderez, Monsieur le Maire, que nous sommes fondés à demander des éclaircissements pour deux raisons : d'abord le nombre de motifs qui ont été invoqués est tout de même important, il est même inquiétant et puis parce que ce qui a été demandé au Juge administratif est quelque chose qui nous concerne aussi un petit peu puisque c'est l'annulation de l'élection municipale. Donc vous comprendrez bien quand même, si nous sommes aussi invalidés, nous souhaiterions aussi le savoir. Moi j'observe quand même qu'il y a des reproches qui sont faits, de véhiculer des personnes âgées en les incitant ...

Monsieur le Maire : Attention, j'appelle votre attention sur le fait que vous entrez dans des (actes) qui peuvent peut-être avoir des conséquences juridiques sinon judiciaires vous concernant.

Gilles Alayrac : Je pèse chacun de mes propos, je dis les reproches qui vous sont faits. Vous les analyserez ...

Monsieur le Maire : Les propos seront sûrement transmis aux avocats en question. Je vous demande, parce que je vous aime bien, vous le savez, et donc je vous mets en garde contre ce que vous auriez à dire sur le fond de l'affaire alors que les tribunaux sont saisis. Attention Monsieur Alayrac, à vos propos qui seront certainement soumis à un avocat.

Gilles Alayrac : Je vous remercie de vos conseils affectueux, Monsieur le Maire, je relève simplement les motifs qui sont avancés sur lesquels je ne me prononce pas. Donc je ne les citerai pas tous d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Il peut y avoir diffamation.

Gilles Alayrac : Il est dit que des personnes âgées étaient véhiculées par une élue qui les incitait fortement à choisir le bulletin de la liste UMP, que le nombre de cartes d'électeurs retournées en Mairie avec sur l'enveloppe la mention NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée) était anormalement élevé. Il est dit aussi que des personnes décédées seraient inscrites sur les listes électorales, que des irrégularités seraient relevées dans des bureaux de vote comme des défauts de signature ou des ratures sur des feuilles d'émargements mais aussi que le bandeau du site internet MSN, cela par contre j'ai pu le vérifier personnellement, faisait figurer jusqu'au jour compris du premier tour, une photo vous montrant Monsieur le Maire, avec Monsieur Lamour, au côté du Premier Ministre. Tout ceci nous a incité à vous demander un certain nombre d'éclaircissements. J'arrêterai là mon propos.

Monsieur le Maire : Oui parce que là il y a une instrumentalisation de la justice qui est tout à fait néfaste dans des débats, qui jusqu'à présent, avaient une bonne tenue, et qui sont maintenant du niveau du caniveau, à partir du moment où on peut effectivement attaquer quiconque sur telle ou telle élection et Monsieur Dargent s'en souvient bien parce qu'il avait attaqué également mon élection comme Député et les tribunaux et les instances compétentes n'ont pas fait droit à ces accusations, fort nombreuses aussi, mais qui n'ont pas été confirmées par les tribunaux. Là il s'agit d'un jugement qui est actuellement en cours donc je vous demande la plus grande prudence, Monsieur Alayrac. Il me semble que vous avez outrepassé cette prudence, chacun en tirera les conséquences.

Mais finalement, on pourrait presque dire que cette question tombe à point puisque le 17 septembre, à l'audience, au Tribunal Administratif, à laquelle vous auriez pu assister d'ailleurs puisque c'est ouvert au public - mais vous avez préféré faire un numéro en Conseil d'arrondissement, que chacun appréciera - hé bien, lors de cette audience le Commissaire du Gouvernement a appelé au rejet total de la requête de cette liste qui pouvait effectivement attaquer dans tel et tel domaine. Simplement vous avez oublié de dire, mais je le précise pour que l'information du Conseil soit complète, que tout ce qui concerne la tenue de la liste électorale, relève du Maire de Paris et que évidemment, ce que vous avez évoqué, concernant les listes électorales sont du ressort du Maire de Paris et d'ailleurs la liste requérante a bien attaqué là-dessus le Maire de Paris également. Donc, voyez, je dirais que nous sommes aussi bien traités l'un que l'autre par cette requête.

Donc je pense que ce débat était inutile mais a permis de dire que le Tribunal Administratif, qui se prononcera évidemment en toute indépendance dans quelques semaines, fera, j'espère, litière de tous ces arguments. En tout cas nous attendons dans la sérénité son jugement, quel qu'il soit, avec des conclusions d'un Commissaire du Gouvernement qui a conclu au rejet de la requête.

≈≈≈

Bien, maintenant je vais être amené à lever la séance. Non, nous n'avons plus d'inscription à notre ordre du jour, mais je vais vous donner un certain nombre d'informations diverses qui peuvent vous intéresser.

Les dates des prochains conseils d'arrondissement particulièrement :

Le 13 octobre, le 17 novembre et le 8 décembre, et le CICA les 10 octobre et 18 décembre, avec une modification que nous avons évoquée dans notre commission du règlement intérieur : **les nouveaux horaires de ce Conseil d'arrondissement qui siègera à partir de 19h00** et non plus 18h00, ce qui permettra aux gens qui travaillent, d'avoir un peu plus de marge.

Je rappelle qu'une date a été fixée pour visiter les services de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Mairie de Paris qui est chargée des questions de sécurité de la compétence municipale. Nous visiterons ces services, notamment la salle opérationnelle, le 16 octobre, entre 9h00 et 11h00. Vous avez été prévenus, mais je le rappelle, que le comité de pilotage de Necker dont j'ai demandé la mise en place au Directeur de l'APHP qui a bien voulu l'accepter, aura lieu, pour ceux qui en sont membres, le 22 octobre, de 9h00 à 11h00 pour ceux qui en sont membres et uniquement et c'est la décision de l'APHP.

Le marché de la Convention sera réimplanté le 28 octobre, je le précise et je voudrais terminer aussi, parce que c'est une information que vous devez avoir, il a été fait droit par la Préfecture de Police et le Ministère de l'Immigration à la régularisation des salariés sans papiers du 15^{ème} qui avaient connu des problèmes dans leurs entreprises et dont nous avons parlé ici puisqu'il y a eu un voeu qui a été adopté dans cette enceinte, et qui, remplissant les conditions posées par l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007, ont pu voir leur demande examinée ; cette demande examinée a été finalement suivie d'une remise de cartes de séjour. J'ai rencontré d'ailleurs Madame Sandoval puis les salariés en question récemment, et reçu les félicitations de la CGT.

Je vous remercie de votre attention et je propose que nous levions la séance.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris